

COMPTES RENDUS

Éliane MARTIN-HAAG, **Rousseau ou la conscience sociale des Lumières**, Paris, Honoré Champion, 2009, 382 p., ISBN 978-2-7453-1868-8, 73 €.

Éliane Martin-Haag s'est intéressée à Diderot et a déjà publié en 2002 un très remarquable ouvrage : *Voltaire du cartésianisme aux Lumières* (Vrin). Philosophe, elle traque les ruptures introduites par les Lumières et les interroge à partir de lectures contemporaines. C'est cette double dimension qu'elle applique dans le présent essai à Jean-Jacques Rousseau. Le premier mérite de ce livre est incontestablement de prendre l'œuvre de Rousseau comme un tout. L'auteur refuse en effet de séparer « Rousseau, le philosophe de l'action et de la politique » et « Jean-Jacques, le contemplatif ou le solitaire désabusé quant à la question de la cité » (p. 11). Elle propose une lecture systématique de l'ensemble des écrits de Rousseau « autobiographiques », « éducatifs », « politiques » et nous ajouterions volontiers romanesques, puisque *La Nouvelle Héloïse* est souvent évoquée. Rousseau lui-même s'est présenté comme un penseur involontaire. Autodidacte et musicien, il est transporté dans le monde des idées et des auteurs par la fameuse « illumination de Vincennes ». Cette revendication ne relève pas d'un quelconque délire d'autojustification, mais décrit exactement un mode de penser à la fois radical et indépendant. La thèse défendue par Éliane Martin-Haag se présente ainsi : Rousseau ne peut se comprendre qu'à partir de l'affirmation « que l'homme ne se met en peine de raisonner que sous l'impulsion des passions, et de bien raisonner qu'en trouvant son mobile dans les sentiments d'amour pour le juste, qui sont les actes d'une conscience sociale » (p. 12).

La première partie de l'ouvrage pose la question : qu'est-ce que penser ? et il s'agit de dégager Rousseau des interprétations antérieures qui supposent une nature morale de la conscience, de rompre avec la référence privilégiée à Malebranche. Rousseau, la nouveauté introduite par Rousseau est analysée par rapport à Spinoza, Diderot, Montesquieu, Condillac et Mably autour de la notion de conscience comme *conatus* affectif et social qui tend nécessairement à s'actualiser. Mais le débat fondamental est mené avec Jonathan Israël, présent au début comme à la fin de l'ouvrage. Alors que celui-ci distingue des « lumières radicales » fidèles aux audaces de Spinoza et dont Diderot serait l'héritier, il classe Rousseau parmi les « lumières modérées » en raison de la Profession de foi du vicaire savoyard qui maintient la dualité des substances, la liberté et l'immortalité de l'âme. Contre cette interprétation, Éliane Martin-Haag défend l'idée d'un spinozisme radicalisé par Rousseau avec cette désignation de la conscience, nouvelle perspective qui déborde le cadre du rationalisme spinoziste. Le rôle du matérialisme du sage est placé au centre de l'œuvre de Rousseau.

Une seconde partie, « la cité ou la pensée incarnée », est consacrée aux écrits dits politiques, relus en fonction des critères préalablement définis, la mise en œuvre prudente de la conscience incarnée dans le corps social en articulant le droit et le fait. Les textes « genevois » *Du contrat social* et les *Lettres de la montagne*, comme le *Projet de consti-*



tution pour la Corse et *Les considérations sur le gouvernement de Pologne* sont ainsi revisités comme autant d'études de cas qui mettent à l'épreuve la pensée rousseauiste et lui donnent une fulgurante fécondité.

À partir de Rousseau, Éliane Martin-Haag démontre qu'il existe bien, au siècle des Lumières, une théorie de l'histoire qui s'oppose aux métaphysiques de l'histoire. Contre le péché, Rousseau défend une généalogie selon laquelle le mal est ce dont il y a cause ou explication causale et la causalité des situations sociales délivre des mythes de l'origine et des métaphysiques de l'être. Rousseau n'a rien d'un passéiste, l'histoire ne peut rétrograder : la généalogie de l'inégalité est irréversible. S'il faut conserver la mémoire des hommes illustres du passé, c'est parce qu'ils ont contribué à se dégager d'un fatalisme de l'immobilité. Le rôle du Christ dans l'histoire est cependant singulièrement souligné. Alors que les Romains ont inventé un empire mondial et une religion universelle et uniformisante qui a fourni le patron sur lequel s'est imposée l'Église catholique et despotique, le Christ a fondé l'idée de l'égalité et de la dignité de chaque homme. Le peuple est ainsi devenu figure christique. Le Christ représente un « événement social » et a permis au christianisme, en dépit de l'Église, de produire un adoucissement des mœurs.

Le livre se termine sur un appel à la réflexion autour de la conception de la vertu comme force. Approche qui permet d'établir « une lignée philosophique » de Machiavel à Rousseau et Diderot, en passant par Spinoza et par le Descartes du *Traité des passions*.

L'historien ne peut que regretter que cette brillante démonstration, bien menée, très séduisante, fasse abstraction de quelques données factuelles désormais bien établies. Les pages consacrées aux *Lettres de la montagne* constatent l'importance du cas genevois ; pourquoi alors ne pas les étudier également dans leur contexte ? comme une réponse aux *Lettres de la campagne* ? Comment évoquer la politique de Rousseau sans Burlamaqui et le concept « d'aristo-démocratie » ? L'imprégnation du combat politique genevois est tellement présente dans la correspondance de Rousseau qu'il semble difficile de continuer à l'ignorer. Le mépris du contexte peut également conduire à des impasses. L'auteur constate avec raison que Moïse a une place particulière et première dans les *Considérations* et rend compte de cette prépondérance par le fait qu'il est le créateur de l'extrême singularité représentée par le peuple juif, certes, mais pourquoi ajouter que « les très catholiques polonais ne peuvent qu'être très sensibles à un exemple religieux » (p. 88) ? Les confédérés pour lesquels travaille Rousseau ont placé le catholicisme et sa défense en tête de leur bannière de résistance ; les grandes puissances qui vont se partager la Pologne vaincue, le font au contraire au nom de la défense des minorités religieuses, orthodoxes, protestantes et juives, et de la tolérance. Ce qui leur vaut le soutien des philosophes. Pas plus en Pologne qu'en Corse, Rousseau n'est la dupe de ceux qui veulent instrumentaliser sa pensée. En proposant Moïse comme modèle aux catholiques polonais persécuteurs des juifs, il ne leur fait pas plaisir, il leur donne une leçon.

Que l'on n'interprète pas ces remarques comme une remise en cause, même partielle, de cet excellent ouvrage. La démarche philosophique est totalement légitime. Mais, à la veille des célébrations du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques, pourquoi ne pas rêver d'un dialogue inter-disciplinaire autour de Rousseau ?

Monique COTTRET

Marie-Hélène FROESCHLÉ-CHOPARD, **Dieu pour tous et Dieu pour soi. Histoire des confréries et de leurs images à l'époque moderne**, Paris, L'Harmattan, 2007, 401 p., ISBN 978-2-296-01374-2, 35 €.

Marie-Hélène Froeschlé-Chopard, spécialiste reconnue d'histoire des mentalités religieuses à l'époque moderne, a longuement travaillé sur les rapports entre l'espace et le sacré, notamment par le biais des pèlerinages, des bibliothèques des ordres religieux et des confréries. Dans *Dieu pour tous et Dieu pour soi*, elle s'efforce de brosser une synthèse de l'histoire des confréries entre la fin de l'époque médiévale et la fin du XVIII^e siècle, à la lumière de ses recherches antérieures et des travaux les plus récents parus sur la question.

Raisonnant non seulement à l'échelle française, mais aussi européenne, elle s'attache à définir précisément son objet d'étude dans l'introduction : une confrérie désigne ainsi un groupement volontaire de fidèles visant à satisfaire les « plus poignants besoins du corps et de l'âme » (Gabriel Le Bras) et constituant une famille artificielle autour des valeurs de fraternité, de solidarité matérielle et spirituelle, ainsi que de piété et de salut. L'auteur interroge ainsi les transformations opérées au sein des confréries – leur nombre, leurs fonctions pour le fidèle et pour la société, ainsi que leur organisation interne – entre le XV^e et le XVIII^e siècle. Elle met en lumière le rôle pivot joué par la Réforme catholique au XVII^e siècle. Elle s'appuie sur ses travaux personnels, qui privilégient plutôt l'aire provençale, et intègre des monographies sur d'autres espaces. Les sources étudiées surprennent par leur diversité : les images bien sûr, que l'auteur a contribué à ériger en source essentielle, et les documents écrits, tels que les livres de confrérie et de piété, quelques comptes, des testaments de confrères, des écrits épiscopaux (procès-verbaux de visite, ordonnances), des correspondances, et, source inédite, les brefs d'indulgence, octroyés par Rome à certaines confréries.

Reprenant la définition de Marc Venard, l'auteur qualifie les confréries médiévales de confréries d'intercession. Composées de membres choisis, puisque remplissant les conditions d'admission, elles sont placées sous la protection d'un patron, caractérisées par une forte convivialité, dont témoigne le banquet annuel auquel se doit de participer chaque membre, et par un faible engagement individuel envers le saint ou le mystère. À partir du milieu du XVI^e siècle, dans le contexte de la Contre-Réforme, ces confréries sont supplantées par un autre modèle, perçu par les autorités ecclésiastiques comme un moyen efficace de lutte contre le protestantisme. De nouvelles confréries, dites de dévotion, apparaissent, animées d'une forte piété et spiritualité, organisées autour des sacrements (surtout l'Eucharistie) et privilégiant l'examen de conscience au détriment de la vie associative. Ces créations sont nombreuses au XVI^e siècle : ainsi, les confréries du Rosaire, du Saint-Sacrement, du Saint-Esprit, des Pénitents. Les confréries de dévotion se diffusent rapidement au XVII^e siècle, à un rythme certes variable selon les pays (précoce dans les pays méditerranéens, tardif en Europe centrale et constant dans l'aire francophone) et les régions françaises.

En revanche, au XVIII^e siècle, le déclin des créations des confréries, nettement visible à partir des années 1750, atteste la moindre vitalité de la Réforme catholique, déjà confirmée par la chute des ordinations en milieu urbain, la crise de recrutement des ordres religieux et le petit nombre des livres religieux dans les bibliothèques. Ce phénomène s'explique tout d'abord par un « trop plein » confraternel qui ne correspond plus aux structures démographiques de certaines paroisses. Les confréries subissent également de nombreuses critiques émanant des milieux jansénistes, hostiles à la théologie des indulgences. Toutefois, certaines confréries continuent d'exercer une forte attraction, principalement celles liées aux dévotions de la Réforme catholique (Christ, mystères, Vierge). Les



créations sont moins localisées dans l'intérieur du pays (Provence, Lyonnais, Bretagne, Bassin parisien, Flandre) comme c'était le cas au xvii^e siècle, que dans des régions frontalières de catholicité (Alsace, Lorraine, Franche-Comté, Gascogne), les plus exposées à la menace protestante. L'aspect combatif des confréries persiste, certes plus discrètement : l'ennemi est moins l'autre, l'hérétique, que le coreligionnaire hypocrite, l'impie. Les confréries tendent à devenir de simples associations pieuses dirigées non plus par des laïcs mais par des curés. Elles se féminisent et sont désertées par les élites urbaines qui leur préfèrent d'autres formes de visibilité et de sociabilité. L'évolution des confréries atteint son stade ultime avec la confrérie du Sacré-Cœur, née à la fin du xvii^e siècle et très florissante entre 1740 et 1780. Plus qu'une confrérie au sens strict du terme, il s'agit d'une association pieuse, essentiellement féminisée, axée sur le perfectionnement individuel par la prière et la méditation, et valorisant la communion sacramentelle au détriment des banquets. Elle prône une spiritualité empreinte de douceur, ce qui fait d'elle une arme essentielle pour les évêques anti-jansénistes et explique ainsi sa localisation privilégiée dans les régions périphériques, et non dans le centre du pays, plutôt augustinien et jansénisant. L'auteur rejoint ici les conclusions dressées par des historiens qui ont travaillé sur d'autres objets d'étude de cette période (comme Gaël Rideau sur la ville d'Orléans, Philippe Martin sur les livres de piété) : l'individualisation et la privatisation de la religion, amorcée surtout au xvi^e siècle, s'accélère au xviii^e siècle.

Cependant, pendant toute l'époque moderne, en dépit du succès rencontré par les confréries de dévotion puis les confréries du Sacré-Cœur, le modèle de la confrérie médiévale n'est pas rejeté, loin de là. Une masse de confréries médiévales survit. À l'encontre des positions des autorités ecclésiastiques, elles continuent à valoriser le banquet, marqueur essentiel de la sociabilité et de l'identité. Surtout les dévotions médiévales sont conservées dans les nouvelles confréries. Ainsi, le culte des saints thérapeutes, protecteurs ou liés aux fins dernières, persiste jusqu'à la fin du xviii^e siècle, comme l'illustre la popularité de saint Joseph. La confrérie du Sacré-Cœur elle-même synthétise un grand nombre de dévotions antérieures, que l'on retrouve dans ses livres de piété, ses images de prière et ses fêtes.

Enfin, M.-H. Froeschlé-Chopard offre une synthèse très riche et très stimulante sur une forme de sociabilité religieuse primordiale de l'époque moderne. La présence d'un index des noms de personnes et de lieux s'avère très utile. De plus, l'insertion de 92 tableaux et gravures, soit presque la totalité de ceux analysés par l'auteur, met un excellent corpus d'images à la disposition du lecteur. Reste maintenant à étudier, à la lumière de ce que l'on sait de la situation des confréries à la fin de l'Ancien Régime, la question de leur survie pendant la Révolution ainsi que leur rôle au sein des Églises constitutionnelle et réfractaire, avant le rétablissement de certaines d'entre elles au début du xix^e siècle.

Caroline CHOPELIN-BLANC

Marie THÉBAUD-SORGER, **L'aérostation au temps des Lumières**, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, 350 p., ISBN 978-2-7535-0884-2, 19 €.

Marie Thébaud-Sorger, docteur en histoire de l'EHESS, *Research Fellow* au département d'Histoire de l'Université de Warwick en Grande-Bretagne, fournit un remarquable travail d'investigation d'histoire culturelle, marqué du triple sceau de l'érudition, de la rigueur intellectuelle et de la précision ou, en d'autres termes, le fruit d'une recherche de grande ampleur qui tend à prouver que la « micro-histoire » est susceptible

d'apporter un éclairage complet sur l'atmosphère mentale d'une époque, en l'occurrence les Lumières.

L'auteur, tout en évoquant l'invention des frères Montgolfier qui marque l'étape initiale décisive de la « conquête de l'air », celle des « plus légers que l'air », focalise son attention sur l'aérostation en tant qu'objet à part entière de l'histoire culturelle, et s'interroge sur la façon dont elle est perçue par les contemporains, c'est-à-dire sur les réceptions sociales différenciées de l'innovation aérienne et sur les pratiques culturelles qu'elle génère au « plus près de l'événement ». Autrement dit, est proposée au lecteur, à différentes échelles, une réflexion d'une grande intensité sur la fonction sociale et culturelle de l'aérostat, révélateur de l'engouement populaire du XVIII^e siècle pour les sciences et les techniques et vecteur emblématique d'un message de modernité sociale, culturelle et politique.

La clef de voûte de la problématique de cet ouvrage très savant, autant dans le style que dans l'exhaustivité de la réflexion, consiste à s'appuyer sur les sources imprimées locales qui mettent en évidence, dans la France des années 1783-1784, l'existence d'élites urbaines et provinciales érudites, avides de connaissances scientifiques, contribuant, par leurs recherches et leurs échanges épistolaires, à multiplier « les réseaux de diffusion de l'information technique et scientifique, où la production des imprimés et des lieux de sociabilité diversifient l'accès au savoir » (p. 21), à créer un intense climat d'effervescence autour de l'invention aérostatique et un « espace public de la technique », dont la ferveur atteint son paroxysme lors de l'envol des ballons, dans le cadre « d'une France urbaine en pleine métamorphose ». L'auteur montre que cette soif de science et d'expériences aérostatiques s'enracine en profondeur dans la France urbaine de la fin du XVIII^e siècle et se manifeste comme un phénomène spécifiquement français, malgré l'épanouissement de la passion aérostatique à l'échelle des élites éclairées européennes : « L'expérience est concrètement le lieu de tractations et d'échanges entre les divers protagonistes et les pouvoirs locaux investis dans sa reproduction. La systématisation des dossiers pour Bordeaux, Nantes, Marseille, Aix, Lille, Lyon, Dijon, Strasbourg, Nîmes et Montpellier autorise une lecture possible de la France urbaine prérévolutionnaire intégrant la réalisation du principe universel du vol comme une cérémonie locale festive et publique » (p. 27).

L'originalité de cette étude réside dans la suggestion que l'histoire des « plus légers que l'air » ne s'inscrit pas seulement dans la vision téléologique de la « conquête de l'air » et le cadre traditionnel de la biographie des inventeurs, mais permet de mettre en lumière l'ampleur du courant culturel et scientifique suscité par l'aérostation et d'établir une « cartographie des savoirs et des pratiques culturelles » dans la France urbaine prérévolutionnaire. Le grand mérite de Marie Thébaud-Sorger est d'avoir compulsé moult documents dans une perspective multiscalaire et d'avoir bâti une interprétation cohérente à partir de ceux-ci.

Elle note, à juste titre, que « l'expérience aérostatique [, qui] profite de l'essor d'une presse d'annonces et de nouvelles », est « indissociable de celle de ces supports périodiques qui ont fondé en quelque sorte la pérennité du sujet », que « le rapport entre manuscrits et imprimés permet de comprendre l'émergence d'un espace périodique vis-à-vis d'autres pôles de légitimation, notamment académiques », et qu'enfin « source d'histoire urbaine locale, l'histoire des vols tiss[ant] avec chaque ville une relation particulière [...] », permet, à partir de « dossiers d'archives systématisés de manière verticale » de « saisir le rapport territorial qui s'instaure entre les différentes échelles tant du savoir (académies locales) que du pouvoir (municipalités, intendance, contrôle général, maison du roi) » (p. 25). Autrement dit, l'on apprend de cette investigation exhaustive que cette



vive curiosité scientifique, née de l'aérostation, n'émane pas des seuls cercles savants institutionnels et secoue telle une lame de fond des milieux sociaux urbains et sociaux de la France de l'Ancien Régime finissant, participant à cette foi diffuse en l'Encyclopédisme des Lumières, celle-ci se voulant universelle.

L'ouvrage de Marie Thébaud-Sorger est un ouvrage d'érudition qui s'inscrit dans le souffle nouveau de l'historiographie contemporaine valorisant étude des mentalités et histoire culturelle et sachant rattacher l'histoire des provinces à l'Histoire. C'est là son grand intérêt. De nombreux chercheurs et étudiants pourront découvrir nombre d'informations qui renouvelleront l'histoire de l'aérostation dans le spectre élargi de l'histoire culturelle et de l'histoire des sciences et des techniques.

Thierry VIVIER

Hanna SONKAJÄRVI, **Qu'est-ce qu'un étranger? Frontières et identifications à Strasbourg (1681-1789)**, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2008, 224 p., ISBN 978-2-86820-371-7, 20 €.

Le livre d'Hanna Sonkajärvi, analyse subtile de la condition des étrangers à Strasbourg sous l'Ancien Régime, tend à démontrer la difficulté d'appréhender le concept de nationalité dans l'histoire par le biais d'une étude purement juridique.

En effet, la principale thèse de cet ouvrage est que la nationalité, entendue dans la division « régnicole/étranger », qui avait été construite par la jurisprudence des parlements, n'est pas une caractérisation prééminente de l'histoire de l'Ancien Régime. Cette sorte de citoyenneté, même si elle a existé en tant que catégorie créée par les experts en jurisprudence – comme l'a montré Peter Sahlins –, ne concernait, dans la pratique, qu'une petite minorité selon l'auteur.

Le statut des étrangers sous l'Ancien Régime reste discuté, comme le montre l'abondance et la complexité de la bibliographie sur le sujet. Catherine Clément-Denys, notamment, a souligné, que, au XVIII^e siècle, dans les zones frontalières, le statut de l'étranger reste plus nettement lié à la ville qu'à la frontière, et qu'il est donc étroitement dépendant de l'attitude des institutions urbaines.

Ce statut est d'autant plus intéressant à étudier qu'une ville comme Strasbourg, au XVII^e et au XVIII^e siècles, était régie par des institutions locales d'une grande complexité : après l'annexion française, en 1681, c'est la Régence perpétuelle, un système de chambres secrètes (le conseil des XV pour les finances et l'administration, associés aux quatre échevins, *Ledige XXI*) qui, en réunion intermittente avec le Grand Sénat (l'ensemble constituant le *Conseil-et-les-XXI*) dirige effectivement les affaires de la ville.

La multiplicité des institutions intervenant dans l'administration de Strasbourg a pour conséquence une dispersion des archives (archives de l'Intendant, représentant le pouvoir royal, mais aussi de la Chancellerie et du Prêteur royal, archives des différentes institutions municipales, et archives des corps de métier) qui rend d'autant plus remarquable la recherche effectuée.

Ces archives démontrent que, à l'échelle locale, la religion joue un rôle plus important que la régnicolité dans l'acquisition du statut de manant, lequel a des conséquences importantes sur la vie quotidienne, puisqu'y est liée la protection des autorités urbaines, c'est-à-dire, en pratique, le droit de résider et de pratiquer sa religion dans les murs de la cité (la manance excluant les droits civiques). La religion toutefois n'est pas le seul facteur, et l'appartenance à un souverain étranger (cas des Suisses) ou l'appartenance

à un corps de métier, peuvent également jouer un rôle dans le statut social et juridique d'un individu.

Un exemple de la complexité du concept de nationalité à Strasbourg avant 1789 réside dans le statut des calvinistes : ils constituaient un groupe toléré par le Magistrat de Strasbourg et la Couronne. Les calvinistes d'origine non française étaient libres de s'établir à Strasbourg et ils pouvaient se faire admettre à la manance (statut de protection accordé par la ville de Strasbourg à ceux payant un impôt spécifique), excepté pour la période s'étalant de 1698 à 1718. La bourgeoisie leur était toujours accessible, mais à un prix élevé par rapport aux luthériens et aux catholiques. Néanmoins, une fois admis à la manance, ils n'avaient pas les mêmes droits que leurs voisins luthériens et catholiques. Ils n'étaient pas éligibles au Magistrat et ils souffraient de restrictions sur le plan religieux notamment.

Cependant, même si les calvinistes étaient des bourgeois ou des manants de seconde classe, les calvinistes riches pouvaient jouir de privilèges si considérables qu'ils en étaient avantagés par rapport au reste de la population. Beaucoup d'entre eux étant suisses, ils jouissaient de privilèges accordés à cette nation.

Alors que la politique du Magistrat consistait à tolérer la présence calviniste dans la ville, les juifs, eux, étaient totalement exclus du droit d'y habiter. La question de l'établissement des juifs provoqua un conflit profond. On voit alors le Magistrat défendre ce qu'il appelle ses « privilèges » et son mode de gouvernement face au secrétaire d'État à la guerre qui favorisait l'installation dans la ville d'importants fournisseurs juifs de l'armée. Le cas de Cerf Beer, marchand juif naturalisé par le roi, montre que, selon l'interprétation du gouvernement local (qui se refuse à l'accueillir à titre permanent) l'appartenance religieuse et les conséquences que les institutions locales de Strasbourg prétendent en tirer prévalent sur les lettres patentes de naturalisation accordées par la couronne.

Ainsi, l'obtention du droit de bourgeoisie, le statut social, les moyens financiers et le patronage, la langue, les intérêts économiques, étaient des critères souvent plus importants que la naturalité lorsqu'il s'agissait d'accéder aux ressources économiques, politiques ou sociales, dans le cadre local.

On peut cependant s'interroger sur la possibilité de généraliser à l'ensemble du territoire français l'exemple de Strasbourg, qui, territoire récemment conquis au XVIII^e siècle, reste, par son caractère multiconfessionnel, un exemple spécifique, et on peut regretter que l'auteur n'ait pas amorcé une étude des changements postérieurs à 1789.

Philippe TESSIER

Thomas W. GAEHTGENS et Gregor WEDEKIND (dir.), **Le culte des grands hommes 1750-1850**, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 558 p., ISBN 978-2-7351-1522-7, 48 €.

Alors que le siècle de Louis XIV brillait encore de tous ses feux, La Bruyère, s'interrogeant en 1688 sur les personnages de l'Histoire, remarquait : « Peut-être qu'Alexandre n'était qu'un héros, et que César était un grand homme ». Au cours du siècle suivant, la réflexion sur les « grands hommes » s'est renouvelée et enrichie jusqu'à la création du Panthéon en 1791. Interroger la notion de « Grand homme » (au sens « genre humain ? », puisque de « grandes femmes » point, dans ce livre comme dans le monument d'ailleurs, jusqu'à l'entrée de Marie Curie au Panthéon en 1903) revient à s'interroger sur l'écriture de l'Histoire et de l'Histoire de l'Art, sur les enjeux, politiques,



civiques, pédagogiques et mémoriels dont elle est le vecteur. La notion de « grand homme » renvoie à la définition de quelques figures autour desquelles la Cité peut s'unir, qu'elle peut exalter et dont elle se fait obligation de conserver – voire d'héroïser – la mémoire. L'introduction rédigée par les deux directeurs de l'ouvrage sous le titre « Le culte des grands hommes, du Panthéon au Walhalla » rappelle opportunément que si le modèle a longtemps été celui des *Vies* de Plutarque (1^{er} siècle après-J-C), la tradition chrétienne lui opposait la conviction que « l'homme ne doit pas s'orienter vers une reconnaissance ici-bas, mais mener plutôt une vie guidée par la crainte de Dieu et la pensée de l'au-delà ». Pour voir se constituer une véritable « politique » du grand homme, il faut attendre le début du XVIII^e siècle, après « la crise de la conscience européenne » (Paul Hazard) qui, dans la dernière décennie du XVII^e siècle et la première du XVIII^e siècle ont vu vaciller les références communes affermies durant le règne de Louis XIV. L'idée qui soutend la mise en avant de quelques figures de « grands hommes » est d'élever les âmes en montrant des parcours exemplaires. Les princes encouragent la réflexion sur la définition du grand homme (Charles Perrault, *Les hommes illustres*, 1697). Au siècle des Lumières, ce sont les artistes, sous le patronage du surintendant des bâtiments du roi, le comte d'Angiviller, qui célèbrent quelques figures d'exception comme Voltaire dont la statue est façonnée presque en même temps par Pigalle et par Houdon. Deux articles sont d'ailleurs consacrés à Voltaire dans ce livre, celui d'Éva Hausdorf, « Le Voltaire nu de Jean-Baptiste Pigalle – Grandeur et décadence d'une statue » et celui de Nerina Santorius « Les statues de Voltaire, ses corps et son culte ». Pareille attention n'est pas surprenante puisque, lorsque l'église Ste Geneviève à Paris a été transformée en Panthéon, Voltaire sera l'un des premiers « panthéonisés » (juillet 1791). Mais la célébration des « grands hommes » donne parfois lieu à des polémiques politiques, en fonction des retournements de pouvoir : on se rappelle que Mirabeau, Marat, Le Peletier de Saint-Fargeau par exemple ont été retirés du Panthéon. Pour autant, le titre du présent ouvrage, en faisant figurer la notion de « culte des grands hommes », renforce explicitement l'idée de sacralisation de quelques personnages dont le destin aurait atteint une dimension universelle. Les contributions réunies ici sous la houlette d'historiens de l'art spécialistes des XVIII^e et XIX^e siècles analysent donc la façon dont la notion de « grand homme » s'est imposée depuis ses débuts jusqu'à un éventuel épuisement, au cours du XIX^e siècle. Il s'agit donc d'une importante contribution aux études française et allemande en histoire de l'art qui permet aussi d'interroger les espaces (jardins, bibliothèques, places publiques, théâtres ou musées par exemple) et de considérer des œuvres (statues, sculptures, monuments funéraires ou encore les illustrations des livres et des caricatures). Bien que la période révolutionnaire soit présente dans le champ chronologique de la plupart de ces articles, la Révolution proprement dite ne figure pas en tant que telle. Nous consacrerons la présente recension à indiquer les grandes lignes d'une quinzaine des vingt articles que compte le livre.

Dans « Le culte des grands hommes, du Panthéon au Walhalla » (p. 1-12), Thomas W. Gaetgens et Gregor Wedekind observent l'avance de l'Angleterre par rapport à la France et à l'Allemagne dans la consécration des gloires nationales, ce que Voltaire (encore lui!) et Tilton du Tillet pour son projet de monument, *Le Parnasse français*, avaient déjà relevé. Il faudra attendre le règne de Louis-Philippe et l'ouverture des *Galerie historiques du château de Versailles* en 1837 pour que le culte des grands hommes rejoigne celui des grands événements. En 1807, le prince Louis de Bavière, dans un Berlin occupé par les troupes de Napoléon Bonaparte, décide de créer un lieu destiné à accueillir les statues des gloires germaniques passées, depuis Hermann le Chérusque qui, bien qu'ayant combattu les Romains, sera élevé dans l'ordre équestre sous le nom d'Arminius, jusqu'à Leibnitz par exemple. Cet endroit prendra le nom de « Walhalla », en référence à

un vieux mythe nordique, la Walhalla, lieu de la félicité éternelle d'où sont ramenés, par les Walkyries, les guerriers morts. Le rapprochement de ces deux démarches, la française prenant appui sur l'Histoire, l'allemande préférant se servir dans les grands cycles européens mythiques et tourmentés, est fondamental car il inaugure une profonde fracture entre les deux nations, ce qu'Ernest Renan théoriserait en 1882 dans une très célèbre conférence en Sorbonne, *Qu'est-ce qu'une nation ?* La Walhalla de Louis I^{er} de Bavière devait être un monument anti-napoléonien et anti-français ; la question de sa localisation – à Regensburg, en Bavière – en a fait un monument central pour les Allemands dont l'unité était loin d'être assurée.

Malcolm Baker (« De Troyes à Westminster. Pierre-Jean Grosley et la commémoration des grands hommes en France et en Angleterre vers 1760 », p. 13-38) expose la grande variété des figures honorées à Westminster. Il se fonde sur la présentation des gravures de Moreau le Jeune et sur le journal d'un voyage à Londres écrit par Pierre-Jean Grosley et publié à Lausanne dans les années 1770. Grosley, qui compare les monuments de sa ville natale, Troyes, avec ceux de Westminster, en conclut que la mélancolie est la caractéristique du tempérament anglais, tandis que l'esprit civique est celle du tempérament français. Dans le droit fil du projet de d'Angiviller, une galerie des bustes des hommes illustres destinée au Louvre et commandée aux artistes de l'Académie, le sculpteur Vassé est sollicité par Grosley pour créer des bustes de grands hommes pour la ville de Troyes. Toutes ces œuvres sont accompagnées de dédicaces, d'éloges prononcés à l'occasion de réceptions dans diverses institutions honorifiques. On assiste à la naissance d'un « Plutarquisme français » qui, suivant l'historien David Bell, entre dans la construction de l'histoire culturelle nationale de la France. Matthew Greg Sullivan, dans un article sur le grand homme anglais au XVIII^e siècle, se penche surtout sur la figure d'un héros-repoussoir, Olivier Cromwell, et montre toutes les facettes contradictoires de ses représentations (p. 39-48). Après avoir cheminé dans les jardins du Vauxhall à Londres en 1738 avec Éva Kernbauer à la rencontre de Haendel, nous retrouvons une réflexion plus centrée sur le culte des grands hommes avec l'article de Dominique Poulot, « Les grands hommes au Musée » (p. 117-134). L'auteur nous rappelle, citant le Mercier de *L'An 2440*, que les citoyens méritants devraient être distingués « au nom d'une neutralité historique discriminatoire » ; l'initiative de la galerie des bustes par d'Angiviller, et celle d'Alexandre Lenoir tentant de sauver de la destruction les grandes figures du passé pour constituer une sorte de « sanctuaire d'État » (p. 122) sont bien exposées et font de cet article une synthèse originale sur le sujet. Thomas Gaetgens, « Du Parnasse au Panthéon », p. 135-171, revient sur le programme idéologique des Lumières qui intègre le culte des grands hommes dans le cadre d'un programme idéologique de renouvellement de la royauté française. Il fait une différence entre les « grands hommes » et les « hommes illustres » et, se fondant sur les écrits de d'Angiviller, montre que les « hommes illustres » sont issus de la tradition et doivent servir d'*exempla* pour la cité. L'auteur insiste sur la politisation des sujets commandés par d'Angiviller qui désire faire appel au patriotisme monarchique ; pour les philosophes en revanche, le culte des Grands hommes a des vertus d'exemplarité pour les citoyens. Cette dernière conception triomphe avec la Révolution.

Plusieurs articles sont ensuite consacrés à quelques figures d'exception. Citons celui de Sybille Hoiman sur le tombeau de Jean-Jacques Rousseau à Ermenonville et les multiples images tant gravées que peintes qui en ont été faites (p. 173-193). Éva Hausdorf et Nerina Santorius s'attachent toutes les deux à examiner les sculptures de Voltaire, la première pour le Voltaire nu par Pigalle (p. 195-224), la seconde brochant un tableau de différentes sculptures (p. 225-252). Ces deux articles, accompagnés d'une importante iconographie et d'un appareil de notes conséquent, analysent avec beaucoup de finesse et



de précision les sculptures du grand homme de Ferney. L'article de Nerina Sartorius intéressera particulièrement les historiens de la Révolution puisqu'il s'attache également à la cérémonie de translation des cendres de Voltaire au Panthéon le 11 juillet 1791 ; elle remarque que le cortège passe par les lieux les plus symboliques de la capitale (la Bastille et les Tuileries, d'où, paraît-il, Louis XVI aurait suivi des yeux le défilé, caché derrière un volet à moitié clos).

D'autres intellectuels, comme Buffon, Descartes, Newton ou encore Benjamin Franklin ont été statufiés, ainsi que l'analyse Guilhem Scherf (p. 254-274). Toutes ces sculptures comportent des signes (globe terrestre, burin ou plume) permettant d'associer plus étroitement la personne représentée à ses qualités artistiques et/ou scientifiques. Une statue résiste à l'analyse : celle de Lazzarini (1791) qui représente Franklin en costume mixte, toge antique sur un habit du XVIII^e siècle... Est-ce pour signifier l'intemporalité de ce génie ? Laëtitia Pierre, examinant les portraits de Goethe en Werther interroge la notion de héros moderne, de 1774 à 1850 (p. 275-309). Pièces à l'appui, elle démontre comment a été popularisée l'œuvre de Goethe, en particulier le rôle qu'y a joué son héros le plus célèbre, Werther. Illustateurs et physiognomonistes, comme Chodowiecki, ont répondu aux attentes du public tout en correspondant aux modèles véhiculés aux XVIII^e et XIX^e siècles. Le dernier article qui retiendra notre attention est celui d'Andreas Beyer, « Les grands hommes de madame de Staël : une importation culturelle » (p. 331-342). L'A. montre pourquoi le livre *De l'Allemagne*, de madame de Staël (1810) a rencontré un succès immédiat outre-Rhin, au point d'être considéré comme le premier livre d'histoire culturelle allemande. La fille de Necker s'attachait à quelques lieux privilégiés, Weimar ou Berlin, à quelques personnes, Goethe, Schiller, Wieland, Klopstock, Lessing ou Winckelmann, en oubliant Kleist et Hölderlin, et présentait le peuple allemand comme « un peuple de poètes et de penseurs », au moment-même où les paysages étaient bouleversés par les débuts de la révolution industrielle... Enfin, on trouvera des informations importantes sur l'action artistique, monarchique et mémorielle de d'Angiviller dans l'article de Christine Dotal, « L'Institut, temple de mémoire ? » (p. 451-468).

Pour conclure, ce copieux volume, bien illustré (160 figures en noir et blanc et un cahier de 8 planches en couleurs) présente de nombreux atouts, en particulier le nombre et la précision des références scientifiques permettant d'aller au-delà des articles.

Annie DUPRAT

Guillaume GLÉNARD, **L'exécutif et la Constitution de 1791**, Paris, Presses Universitaires de France, 2010, 506 p., ISBN 978-2-13-056684-7, 34 €.

Version abrégée d'une thèse soutenue en 1999, cet ouvrage rédigé par un professeur de droit public à l'Université d'Artois ne manquera pas d'apporter aux historiens de précieux éclairages sur la première constitution française, d'autant que Guillaume Glénard propose des réflexions qui mettent à mal un certain nombre d'idées reçues. Là où nombre d'auteurs ont évoqué la faiblesse du pouvoir exécutif pour expliquer l'échec de la Constitution de 1791, il soutient au contraire que l'exécutif était fort et les attributions du roi « vigoureuses », d'autant qu'il disposait d'une « marge de manœuvre notable dans l'exécution de la loi ». De plus, même si exécutif et législatif étaient conçus pour être séparés avec le plus grand soin, Guillaume Glénard nous offre ici des pages passionnantes sur les interactions entre les deux pouvoirs, notamment lorsqu'il analyse ce qui est baptisé « l'exécutif co-législateur ». Enfin, la conclusion du livre se doit d'être mentionnée

d'emblée, tant elle est essentielle : « Louis XVI [...] n'entendit jamais inscrire son action politique dans le cadre des institutions existantes. Recouvrant des pouvoirs grâce à la Constitution, il s'en servit pour jouer le jeu de la Contre-Révolution ». Autrement dit, l'échec en août 1792 ne peut être interprété comme l'effondrement d'un édifice miné par des tares dès sa naissance et ne peut davantage être perçu à l'aune d'une prétendue faiblesse de l'exécutif; il s'agit avant tout d'un échec *politique* du roi et de ceux qui le conseillaient.

On ne peut prétendre résumer en quelques lignes cet ouvrage tant il est dense et donne à penser (quoiqu'il soit parfois d'une lecture peu aisée pour des historiens). Je me contenterais donc d'insister ici sur certaines propositions des quatre parties qui le composent : « l'exécutif monarchique et constitutionnalisé »; « l'exécutif gouvernant » (la partie la plus importante en nombre de pages, environ 200); « l'exécutif exécutant »; « l'exécutif indépendant ». Dans la première, qui analyse les conditions de création et d'acceptation de la Constitution, Guillaume Glénard montre que le roi est exclu de l'exercice de la fonction constituante, et donc que la physionomie du régime résulte non de la participation ou non à la fonction constituante, mais de l'acceptation de la Constitution par le roi. Dès lors, il ne s'agit point, selon lui, d'une monarchie constitutionnelle (car le roi n'est pas co-constituant), pas davantage d'une « monarchie républicaine » (concept proposé en 1996 par François Furet et Ran Halevi), mais d'une « monarchie constitutionnalisée ». En effet, l'Assemblée refuse d'établir le roi co-constituant, en lui niant un pouvoir de sanction sur les décrets constitutionnels, là où elle lui accorde ce pouvoir sur les textes de loi. Le roi doit donc *accepter* la Constitution de 1791, et non la *sanctionner*. Les débats politiques à ce propos divisent l'Assemblée, la droite défendant l'idée d'un roi exerçant la fonction constituante avec les députés, tandis que les monarchiens réclament une participation du roi au travail constituant, mais non à la puissance constituante : avoir le droit de demander le changement de certains articles, puis en appeler au « peuple » en cas de désaccord persistant avec l'Assemblée (juridiquement la Constitution resterait ainsi un acte unilatéral, politiquement elle serait comprise comme un acte bilatéral). Pour la gauche, le roi ne bénéficie pas d'un quelconque statut anté-constitutionnel qui lui donnerait des droits à cet égard et toute participation en tant que co-constituant doit lui être refusée. S'il est habilité à accepter la Constitution, c'est en sa qualité de personne privée qui doit accepter ou non la couronne constitutionnelle. L'acceptation doit être pure et simple. Certains, comme Polverel, vont plus loin et soutiennent que, en cas de refus du roi, celui-ci serait considéré comme renonçant au trône. Ces considérations nous valent tout un développement de Guillaume Glénard sur les manœuvres de Louis XVI pour éviter de donner son accord aux décisions issues de la Nuit du 4 août. Le roi emploie le terme « accession » au lieu d'« approbation », donne donc une sorte d'approbation conditionnelle, enfin finit par autoriser la publication du décret du 5-11 août mais non sa promulgation... dès lors, le décret n'est pas exécutoire. Robespierre ne se trompe pas sur l'enjeu supérieur de cette manœuvre : « celui qui peut imposer une condition à une Constitution a le droit d'empêcher cette Constitution ; il met sa volonté au-dessus du droit de la nation ». Il faut, on le sait, attendre les journées d'octobre pour que le roi se plie à la formule suivante : « J'accepte purement et simplement les articles de la Constitution et la Déclaration des droits de l'homme ».

Le 28 mars 1791, le roi est désigné sous le titre de « premier fonctionnaire public » et l'« héritier présomptif de la couronne » devient le « premier suppléant du roi ». Le même décret fixe la résidence du roi « à portée de l'Assemblée nationale ». De plus, s'il quitte le royaume et refuse d'y revenir, il est « censé avoir abdicé la royauté ». Ce décret revient donc sur l'inviolabilité accordée en septembre 1789, puisque désormais le roi n'est



inviolable qu'en ce qu'il exerce « les fonctions qui lui sont attribuées par la Constitution ». De ce fait, la notion même d'acceptation de la Constitution par le roi devient inutile, néanmoins l'Assemblée constituante continue à présenter les décrets constitutionnels à l'acceptation du roi... jusqu'à ce que Varennes mette fin à cette « fiction agonisante dans laquelle la plupart se complaisaient ». À l'annonce de la fuite de Louis XVI et de sa famille, le roi suspendu de ses fonctions, l'Assemblée décrète que désormais ses décrets seront mis à exécution par les ministres « sans qu'il soit besoin de sanction ni d'acceptation ». Dès lors, l'Assemblée ne demande plus au roi une acceptation de la Constitution, mais l'acceptation du « poste » auquel la nation l'appelle : soit il accepte d'être le roi de cette monarchie dotée d'une Constitution, soit il devient un simple citoyen. Ce que Robespierre traduit par : « Ce n'est pas la Constitution que nous présentons à examiner à Louis XVI, mais cette question : “Voulez-vous être roi des Français?” ». Après le fiasco de Varennes, lorsque, le 3 septembre suivant, les députés adoptent la Constitution, ils décident de nommer une députation de soixante membres pour offrir au roi l'acte constitutionnel. *Offrir*, et non *présenter*... L'acceptation de la Constitution, en tant qu'approbation politique, prend ainsi la forme juridique d'une acceptation de la royauté constitutionnelle, ce qui implique qu'un éventuel refus n'aurait pas de conséquence sur la Constitution elle-même. Le 13 septembre, Louis XVI fait part de son accord et se rend le lendemain dans la salle du Manège pour le répéter de vive voix et prêter serment. De façon plus que symbolique, la Constitution est toutefois datée du 3 et non du 14, afin de marquer le caractère unilatéral de l'acte. Et Louis XVI jure de maintenir et exécuter la Constitution non parce qu'elle le désigne comme roi, mais parce qu'il accepte la couronne constitutionnelle qu'elle lui offre.

Reste que ses pouvoirs sont considérables, alors même qu'il a pourtant choisi en juin 1791 de dénoncer ouvertement la Révolution en cours, la prétendue faiblesse de sa position, la « gangrène » jacobine, etc. Guillaume Glénard nous présente tout d'abord ce qui est sans doute le moins bien connu des historiens : « l'exécutif co-législateur ». Sur la question de la proposition des lois, l'Assemblée constituante a certes opté pour le principe de l'incompétence du pouvoir exécutif et réservé ce droit de proposition aux députés, pourtant plusieurs exceptions nuancent fortement le constat, en particulier ce qui concerne les relations extérieures, les questions militaires et la guerre. Ainsi, chaque année, l'Assemblée doit statuer sur le nombre des hommes, celui des officiers, etc., mais *après* une proposition du roi. Aussi rien n'empêche celui-ci de préparer une proposition qui ressemble à un texte de loi. Il peut également inviter l'Assemblée à « prendre en considération les objets qu'il croira les plus intéressants pour le bien de son royaume » ; dès lors, rien ne lui interdit de proposer un texte qui soit ensuite repris et présenté par un député. Le droit de veto lui-même fait du roi un co-législateur, alors que les débats à son sujet ont porté sur son caractère (définitif ou suspensif) et non sur la nature juridique de l'acte. À suivre Guillaume Glénard, un décret voté par l'Assemblée n'est qu'une *présomption* de la volonté générale et non l'*expression* de celle-ci, le roi devant alors confirmer ou non. Son veto en devient donc *de facto* une sorte d'« appel à l'opinion publique » et surtout tend à montrer que l'Assemblée ne jouit pas d'une dignité supérieure à celle de l'exécutif. Par ailleurs, semblable co-exercice se décèle également dans l'acte de déclarer la guerre, puisque celui-ci s'exerce dans le cadre de la fonction législative. Le roi est là encore co-législateur puisque l'Assemblée ne peut déclarer la guerre qu'à l'initiative du roi, là où la droite voulait réserver ce droit au roi seul et la gauche à l'Assemblée. Surtout, une fois l'initiative du roi déclarée, l'Assemblée ne peut que témoigner son éventuelle désapprobation et son unique arme consiste à refuser les subsides demandés par l'exécutif. Le lecteur trouvera dans les pages consacrées à cette question de fines analyses des positions

des uns et des autres (notamment de Mirabeau, Barnave, La Fayette...), et plus encore la démonstration de ce que les décisions finales résultent souvent de compromis, donc de victoires qui sont en réalité de « demi échecs ». En outre, si l'exécutif doit bien sûr toujours respecter la législation, il jouit d'une très large autonomie pour tout ce qui concerne les relations diplomatiques et la direction de l'armée. « Chef suprême de l'armée de terre et de l'armée navale », le roi obtient les directions stratégique et tactique de la guerre. Il détermine en son conseil les plans de campagne, nomme la majorité des officiers généraux et peut en principe personnellement diriger une campagne (si l'Assemblée donne son accord, puisqu'il ne peut s'éloigner d'elle de plus de 20 lieues, et pas davantage quitter le royaume). Quant aux relations diplomatiques, en principe le roi seul possède le pouvoir de les conduire, mais Guillaume Glénard souligne, comme d'autres avant lui, le rôle de plus en plus envahissant du comité diplomatique des deux Assemblées successives.

« L'exécutif exécutant » (l'activité visant à rendre la loi effective) ne doit bien sûr pas être oublié. Sans doute cela est-il davantage connu des historiens, toutefois Guillaume Glénard a le grand mérite de mettre en valeur la distinction entre deux phases successives : la « mise *en* exécution », puis la « mise *à* exécution ». La première consiste à rendre la loi en état d'être exécutoire et obligatoire, par le biais de la promulgation et de la publication. Sitôt que le roi a donné sa sanction à un décret, celui-ci devient une loi qui doit être promulguée, scellée et expédiée. Par la promulgation, le roi constate l'existence du décret et le fait que sa sanction l'a transformé en loi, il en authentifie la teneur et rend le texte exécutoire. Quant à la publication, elle représente une autre étape majeure, décisive pour rendre la loi obligatoire puisque tous les citoyens sont alors supposés en avoir eu connaissance. La « mise *à* exécution » comprend de son côté des actes généraux (mise à exécution réglementaire) et des actes particuliers (mise à exécution administrative). Pour les Constituants, le règlement est un acte législatif, une « loi secondaire conforme », qui détaille les règles nécessaires à l'exécution d'une loi dont les dispositions semblent trop générales. Toutefois, là encore, la Constituante puis la Législative délèguent peu à peu à l'exécutif le pouvoir de produire lui aussi des règlements, délégation officialisée par un texte du 4 mai 1792. Enfin, la mise à exécution administrative constitue le dernier stade du cheminement de la loi, celui de sa mise en œuvre par les administrateurs locaux élus, ce qui amène Guillaume Glénard à rappeler ici que le roi est également le chef suprême de l'administration du royaume.

On ne s'attardera guère sur la quatrième et dernière partie du livre plus brève et moins neuve, mais qui offre toutefois une synthèse commode sur les relations entre l'exécutif et l'Assemblée, l'impossibilité pour le roi de choisir ses ministres parmi les députés et de dissoudre l'Assemblée, l'inviolabilité de principe du roi (de principe puisqu'il existe des exceptions), l'absence de responsabilité politique des ministres (notons simplement les pages intéressantes sur le printemps et l'été 1792 lorsque la Législative en vient à évoquer une « responsabilité solidaire » des ministres, autrement dit place ceux-ci dans une entité collégiale).

Un index des noms de personnes facilitera bien des recherches dans cette matière foisonnante. La bibliographie n'a hélas pas eu droit à la moindre place et il convient de la reconstituer à l'aide des notes infrapaginales (une fois ce dépouillement opéré, la découverte de nombre d'absences étonne et plusieurs sont assurément dommageables pour le propos du livre, à commencer par celle du travail de Timothy Tackett sur les députés de 1789). Au chapitre des regrets, mentionnons aussi quelques mots et phrases qui donnent des foules révolutionnaires une image noircie à l'envi et bien désuète (la « populace », « les applaudissements frénétiques d'un public repu d'un zèle révolutionnaire qui lui fai-



sait ressentir la modération comme une trahison », « une passion dévastatrice et fanatique », etc.).

Michel BIARD

Michel BIARD, **Parlez-vous sans-culotte? Dictionnaire du Père Duchesne (1790-1794)**, Paris, Tallandier, 2009, 575 p., ISBN 978-2-84734-551-3, 25 €.

Michel Biard le rappelle en introduction : publié de 1790 à 1794, *Le Père Duchesne* de Jean-René Hébert fut l'un des journaux les plus lus pendant la Révolution française et surtout pendant la Terreur. Analysée par des historiens de la langue politique, de la littérature et de la presse (notamment Jacques Guilhaumou, Béatrice Didier et Pierre Rétat), la spécificité de la source est bien connue : personnification d'une figure de fiction populaire née juste avant la Révolution française (un fabricant de fourneaux), le journal se présente non comme l'expression de l'avis subjectif d'un journaliste ni comme la propagande d'une faction partisane, mais comme l'émanation de la *vox populi* elle-même. Dans la lignée des libellistes, pamphlétaires et journalistes d'Amérique et d'Europe de la deuxième partie du XVIII^e siècle qui utilisent l'anonymat et les pseudonymes inspirés de l'Antiquité (Junius, Brutus, Diogène) ou de la culture populaire (Jean Bart, le Père La-Joie, les Poissardes, les Forts de la Halle, etc... sans parler du fameux Ami du Peuple) pour s'ériger en porte-parole, Hébert, engagé au sein des Cordeliers, se pose davantage en écho de l'opinion populaire qu'en avant-garde politique. Ce rôle assure la popularité de ce qui devient après l'été 1793 et la disparition de Marat, « le journal des sans-culottes » (les tirages atteignent peut-être 50 000 exemplaires), mais qui, le 24 mars 1794, entraîne aussi l'exécution d'Hébert, devenu un des trop visibles meneurs du « mouvement populaire ».

Alors que Marat ouvre les colonnes de son journal à ceux qui le souhaitent, *Le Père Duchesne* se présente comme l'expression directe de la langue des sans-culottes : malgré leur éducation des plus classiques, Hébert et ses collaborateurs y déploient un style non académique mais oral, simple et familier, volontairement lourd et encombré de répétitions. Lus mais surtout entendus, criés voire joués en public par de nombreux sans-culottes, les articles du *Père Duchesne* doivent leur succès à leur parfaite intégration dans la culture orale populaire de la fin du XVIII^e siècle. La mise en dictionnaire des mots et expressions argotiques utilisés dans le *Père Duchesne* est donc, en soi, un acte militant : Michel Biard justifie son entreprise en réaction au discrédit qui touche la langue des sans-culottes (on pense notamment aux grossières caricatures dues à Balzac dans les *Mémoires de Sanson* publiées en 1829) et plus largement, la culture populaire d'une période révolutionnaire souvent décrite comme une période de dégénérescence morale et de déclin intellectuel. Hier comme aujourd'hui, la langue est un champ de bataille politique et social. Ainsi, ce dictionnaire permet de mieux comprendre les enjeux de débats actuels sur le « parler jeune des banlieues », souvent dénoncé par ceux qui s'estiment autorisés à défendre la tradition langagière et qui ne fait pourtant qu'actualiser un argot parfois très ancien : qui sait que le terme de « daron », issu de l'arabe médiéval, sobriquet donné par les ouvriers du XIX^e siècle pour rire des bourgeois, aujourd'hui utilisé par les jeunes pour ringardiser l'autorité de leurs pères, était déjà employé par Hébert pour moquer celle du roi ? Ceci n'est qu'un exemple parmi d'autres : ce dictionnaire est un excellent outil pour qui souhaite faire une archéologie de la langue. L'organisation des notices, généralement construites en deux parties, y est pour beaucoup. Pour chaque entrée, une ou plusieurs

citations du *Père Duchesne* permettent de comprendre l'usage des mots dans leur contexte d'écriture. La seconde partie consiste en une définition et un commentaire critique dans lesquels Michel Biard revient sur le contexte historique des articles cités, analyse la portée politique de l'emploi des mots ou expressions et fait des renvois à d'autres dictionnaires ou à d'autres entrées de l'ouvrage. Avec ce dictionnaire, ce n'est donc pas seulement un divertissant ouvrage d'agrément que nous propose Michel Biard. C'est un précieux instrument de travail pour ceux qui souhaitent comprendre la manière dont s'invente par l'usage et parallèlement à la politique volontariste de construction d'une langue nationale, une langue politique du peuple à la fin du XVIII^e siècle.

Guillaume MAZEAU

Alexandre COUSIN, **Philippe Lebas & Augustin Robespierre. Deux météores dans la Révolution française**, Paris, Bérénice, 2010, 192 p., ISBN 978-2-911232-84-8, 15 €.

Ce petit livre, fruit d'un mémoire de Master 2 soutenu à l'Université d'Artois, entend faire découvrir – ou redécouvrir – les biographies croisées de deux personnages proches de Maximilien Robespierre, son frère Augustin et son ami Philippe Lebas (ou Le Bas), tous trois originaires de l'Artois et tous trois morts le 10 thermidor an II. Alexandre Cousin et Gilles Candar, qui a préfacé l'ouvrage, les présentent comme des « figures peu connues de la Révolution française », deux hommes ignorés ou maltraités par l'historiographie alors que les sources disponibles à leur sujet constituent pourtant « un vibrant témoignage du passage météorique qu'ils font durant la Révolution française ». Ainsi tenus pour des « météores » (voire des « météorites »...), Augustin Robespierre et Philippe Lebas apparaissent comme des quasi-inconnus qu'il serait urgent de ramener enfin à leur juste valeur, là où l'historiographie les a, deux siècles durant, « réduits à l'état de figurants [... puis] transformés en monstres déshumanisés ». Si l'on veut bien admettre la réalité du constat pour ce qu'il est convenu de nommer « le grand public », en revanche, l'un comme l'autre sont loin d'avoir été oubliés par les historiens. Certes, leurs noms n'apparaissent que rarement dans les ouvrages généraux sur la Révolution française, pour l'essentiel à l'occasion de leurs missions et bien sûr de la rupture de Thermidor, mais cela n'est guère original et nombre de représentants du peuple pourraient eux aussi sembler à cet égard tout autant « oubliés ». Par ailleurs, l'historien qui se propose de ramener à la lumière un personnage sinon tombé dans un oubli total, à tout le moins réduit au rôle de « second couteau », doit impérativement rassembler des sources nouvelles qui permettent de porter un regard neuf. Hélas, dans le cas présent, le constat n'est pas celui-ci. Certes, Alexandre Cousin fait ici œuvre utile dans la mesure où bon nombre de ses lecteurs ignoraient sans doute tout des deux personnages placés au centre de son récit, mais les sources indiquées dans ses notes n'ont dans leur immense majorité rien d'original, ici des correspondances connues de longue date, là les grands recueils de sources imprimées, sans oublier Mémoires et autres récits divers, alors que les renvois aux fonds d'archives sont assez rares. Plus ennuyeux, Alexandre Cousin reprend parfois, sans guère les discuter, des affirmations pour le moins douteuses, ici des sentences abruptes de Chuquet sur plusieurs représentants du peuple en mission, là un jugement d'Hamel sur les « mœurs faciles » de certains révolutionnaires qui fréquenteraient des dames dont les attraits seraient proportionnellement inverses à la vertu, etc. Diverses scories étonnantes nuisent également à l'ouvrage, à commencer par l'orthographe exotique réservée au patronyme d'Hérault de... Seychelles ! Quant aux *Onze* de Pierre Michon, chacun est bien sûr libre d'en juger



la lecture « fascinante », mais de là à convoquer dans un livre d'Histoire cette fiction, fût-ce en « trame de fond »...

En huit chapitres successifs, Alexandre Cousin suit le fil de ces « vies parallèles », celle d'Augustin né à Arras le 21 janvier 1763, trente ans jour pour jour avant l'exécution de Louis XVI, et celle de Philippe qui vient au monde à Frévent le 4 novembre 1764. Tous deux étudient le droit à Paris et, après trois années, sont reçus « licenciés en droit ». Augustin n'a pas le temps de se lancer dans une carrière d'avocat, car, dès 1789, il se place dans l'ombre de Maximilien et s'engage à ses côtés dans la Révolution naissante. Philippe Lebas, lui, devient avocat au parlement de Paris et s'installe d'abord dans un appartement au cœur de cette ville, avant de choisir un retour dans le Pas-de-Calais en juin 1790. Il y défend notamment un vieux maréchal des logis déféré devant une cour martiale à Arras et dont il obtient l'acquittement. En septembre 1791, Augustin Robespierre et Philippe Lebas sont tous deux élus administrateurs du département du Pas-de-Calais, occasion d'un premier travail en commun. Un an plus tard, au terme de cette participation commune aux affaires publiques, tous deux sont élus représentants du peuple dans la nouvelle Assemblée née des suites du 10 Août. À Arras, les électeurs du Pas-de-Calais choisissent comme premier élu Maximilien Robespierre, puis viennent Carnot et Duquesnoy, tandis que Lebas figure à une très honorable quatrième position (sur une députation de onze membres). Augustin, quant à lui, est élu à Paris, sur le vœu probable de son frère aîné, selon Alexandre Cousin, puisque Maximilien Robespierre est là encore retenu en premier choix et accepte de siéger à la Convention nationale au sein de la députation de Paris. La suite est bien connue, mais Alexandre Cousin a toujours soin de la relater en l'éclairant par les correspondances des uns et des autres, ce qui fait l'un des intérêts de son travail. Le lecteur découvre ainsi la participation d'Augustin Robespierre et de Lebas aux débats de la Convention nationale et du club des Jacobins, la maisonnée Duplay avec la rencontre d'Élisabeth Duplay et de Philippe Lebas, les amours et les amitiés, les affinités électives tissées avec Saint-Just, le récit des missions confiées tant à Augustin qu'à Lebas associé à plusieurs reprises à Saint-Just, les liens difficiles entre Terreur et Vertu, enfin les semaines tragiques de l'été 1794 et le dénouement du 9 Thermidor lorsque ces trois représentants du peuple sont, comme Couthon, associés dans l'accusation portée contre Maximilien Robespierre.

Devant les membres de la Convention nationale qui soutiennent les dénonciateurs de Maximilien, ou s'en tiennent à un silence prudent qui vaut *de facto* approbation, Augustin déclare vouloir partager le « sort » de ce frère dont il a partagé les « vertus ». Quant à Lebas, chacun connaît son intervention : « Je ne veux pas partager l'opprobre de ce décret, je demande aussi l'arrestation ». Partager... envers et contre tout. Maître mot que celui-ci en pareilles circonstances. Lebas a-t-il pensé que sa brève prise de parole pourrait sinon jeter le doute, tout au moins susciter l'émoi, au sein de la Convention nationale ? A-t-il estimé qu'il avait, comme ses frères et amis, quelque chance de sortir victorieux de l'épreuve de force ? A-t-il songé avant tout à « mourir en Romain », dans la dignité de celui qui se sait pur et n'hésite pas à sacrifier sa vie pour une noble cause ? Quoi qu'il en soit, le geste de Philippe Lebas est assurément en tout point sublime. Dans la nuit du 9 au 10 thermidor, lui seul parmi les cinq représentants du peuple mis « hors de la loi » parvient à se suicider, à mourir en homme libre et non en captif que l'on fait périr dans l'infamie du sinistre parcours qui mène au « rasoir national ». Quelques jours plus tard, Élisabeth Lebas est arrêtée, tout comme Charlotte Robespierre et les Duplay ; le 6 fructidor, dans le Pas-de-Calais, le « père du conspirateur Le Bas » connaît le même sort et croupit plusieurs mois en prison. Au-delà de la mort, il convient encore d'assassiner la mémoire des vaincus et s'en prendre à leurs proches participe de cet assassinat. En dépit

de ses limites, le livre d'Alexandre Cousin contribuera, espérons-le, à défendre cette mémoire comme Élisabeth Lebas et son fils, né le 29 prairial an II, ont longtemps multiplié les efforts pour tenter de réhabiliter la mémoire de celui qui écrivait à son propre père, en pluviôse an II : « Je vous parlerai peu des affaires publiques. Mes absences m'ont un peu désorienté. Il faut que je me remette au courant ». Le représentant du peuple ainsi absorbé par ses missions, tout entier dévoué au salut de la République, et pour cela en partie coupé de Paris, conserva néanmoins, en toute circonstance, sa fidélité tant à ses frères et amis qu'à ses idéaux politiques. En ceci, à l'instar d'Augustin Robespierre, mais aussi de Saint-Just, à défaut de voir son nom aujourd'hui donné à un grand nombre de rues et places publiques comme le sont ceux d'un Danton ou d'un Lazare Carnot, Philippe Lebas mérite un infini respect.

Michel BIARD



Frank ATTAR, **Aux armes citoyens! Naissance et fonctions du bellicisme révolutionnaire**, Paris, Seuil, 2010, ISBN 978-2-02-088891-2, 23 €.

Il y a dix-huit ans, l'auteur avait publié un petit ouvrage intitulé *La Révolution française déclare la guerre à l'Europe*. Il revient aujourd'hui sur la question avec *Aux Armes citoyens! Naissance et fonctions du bellicisme révolutionnaire*. Pourquoi ce retour vers l'histoire de la Révolution française pour un auteur qui se définit comme « chercheur interdisciplinaire » et qui a fréquenté davantage Sciences-Po et l'ENA que l'histoire universitaire, et davantage les relations internationales contemporaines que la Révolution française? S'agit-il de proposer une nouvelle interprétation, une nouvelle approche du bellicisme révolutionnaire de 1791-1792 à l'aide de nouvelles sources ou à partir des travaux historiographiques publiés depuis le bicentenaire?

Non, l'auteur défend la même thèse qu'il y a dix-huit ans : la déclaration de guerre d'avril 1792 est le fruit de l'action décidée d'un petit groupe (pas plus d'une vingtaine de députés à la Législative) de révolutionnaires boutefeux (une « camarilla belliciste » confisquant la « voix de la Révolution », p. 52), dont la volonté est de renverser la royauté et d'imposer le pouvoir des « minorités » par le martèlement d'une rhétorique belliciste et agressive.

Les sources sont connues : ce sont les *Archives parlementaires*, la *Société des Jacobins* d'Aulard, et des mémoires, souvent écrits bien après les faits, et utilisés pour illustrer des situations antérieures. Rien de neuf de ce côté-ci non plus... L'historiographie mobilisée n'a, elle non plus, pas beaucoup évolué en dix-huit ans : il s'agit de l'histoire française, anglaise et allemande de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e, de Taine, d'Albert Sorel, augmentée des travaux des disciples de François Furet, même lorsqu'ils n'ont rien écrit sur le sujet de la déclaration de guerre au roi de Bohême et de Hongrie en avril 1792. Ainsi, les travaux des historiens qui ont publié sur cette question ces vingt dernières années (Tom Kaiser, Jean-Yves Guiomar, Sophie Wahnich et moi-même notamment) ne sont ni cités ni discutés.

Il est vrai que, selon M. Attar, l'histoire révolutionnaire universitaire a longtemps été « paralysée par les oukases d'intransigeants et pointilleux mandarins » (p. 10). Ces « hagiographes » et ces « gardiens du Temple » (*idem*) (dont il ne cite ni les noms ni les ouvrages) avaient entouré l'histoire de la Révolution française d'une « légende dorée » la présentant comme agressée par l'Europe des rois et des princes. Il est vrai, toujours selon l'auteur, que les « gardiens du temple » étaient « embarrassés » (p. 10) par la déclaration

de guerre d'avril 1792, moment où la Révolution basculerait dans « la dilution de l'idéal au profit des intérêts », moment qui marque la « fin de ce qui restait de pitié dans une lutte politique en proie à la bestialisation » (p. 11)...

L'ouvrage reprend chronologiquement la séquence qui va d'octobre 1791 au printemps 1792 en relatant par le menu les séances parlementaires et celles du club des Jacobins pour tenter d'expliquer les causes de la déclaration de guerre du 20 avril 1792. Frank Attar conclut à la réévaluation du « facteur irrationnel » (p. 317) et à celui du « hasard » (p. 319). Mais, malgré ces réserves relativistes, l'auteur considère que « l'enchaînement proposé [...] a l'ambition de déployer un argumentaire cohérent auquel on peut même avoir la faiblesse de reconnaître une originalité par rapport à la plupart des contributions antérieures ». Cette originalité réside selon lui dans le fait que l'historiographie a toujours accordé aux Brissotins des vues étroites et à court terme et non un projet politique. Il me semblait pourtant avoir écrit une centaine de pages sur les bases théoriques de la politique belliciste dans un ouvrage paru il y a maintenant douze ans, mais l'auteur ne semble pas en avoir tenu compte. Pas plus qu'il n'entre en dialogue avec l'interprétation de Jean-Yves Guomar, très différente de la mienne.

Quelle est la conclusion finale de l'ouvrage et quelle est donc cette originalité ? Selon M. Attar, les Brissotins ne souhaitaient pas la guerre pour elle-même. Ce qui « importait pour eux était l'exploitation des multiples fonctions utilitaires du langage qui [la] prenait pour objet. C'est la richesse de la nature téléologique de cette rhétorique [...] ». La « prose belliciste » est le « masque du déploiement d'une *praxis* orientée vers la survenue d'un monde nouveau ». « Le verbe intéresse moins que sa capacité à se diffuser pour favoriser l'éclosion de ce nouvel âge d'or. Le discours sur la guerre est marqué par cet onirisme qui caractérise les fils des Lumières » (p. 321). On peut s'interroger sur l'originalité de la proposition...

Comme la plupart des disciples de François Furet, M. Attar n'aime pas les foules révolutionnaires, ni les révolutionnaires en général d'ailleurs. C'est son droit, mais est-il obligé d'accumuler les expressions méprisantes que l'on croirait sorties de la plume d'un Taine ? Le 14 juillet est provoqué par une foule « aiguillonnée par quelques meneurs » (p. 15). Le 5 octobre, les mêmes meneurs, « au prétexte de réclamer du pain », poussent les femmes vers Versailles. À peine arrivée, « la populace » envahit le château, puis « la tourbe » réclame le retour du roi à Paris...

Les orateurs brissotins à la Législative sont particulièrement mal lotis : Brissot lui-même « laisse déborder sa logorrhée belliqueuse », son « argumentaire spéacieux » qui n'est qu'un « laborieux fatras »... (p. 86-87). Le discours d'Isnard sur la guerre est « un médiocre tableau », c'est celui d'un « prêcheur méridional », un « discours emphatique à la consistance approximative », etc. Le même Isnard « éructe » et lâche son « venin », etc. Les bellicistes sont des « démagogues » et des « opportunistes »... Il serait fastidieux d'accumuler les citations, elles vont toutes dans le même sens.

Au risque de passer pour un délivreur « d'oukases » ou un « mandarin pointilleux », il faut également indiquer que l'ouvrage compte un certain nombre d'erreurs et d'imprécisions. Dès le début du livre, on apprend ainsi que la noblesse et le clergé représentent « à peine 1 % » de la population française en 1789, que les deux ordres possèdent la « quasi-totalité de la richesse foncière » en France, que les privilèges sont des « avantages multiples au rang desquels se trouvent l'hérédité et la vénalité des offices publics, une justice de caste et l'exemption d'impôt » (p. 13). On apprend également que les États généraux sont une assemblée « qui, seule, peut autoriser à augmenter la pression fiscale » (p. 14)... Il serait hors de propos de faire ici une liste exhaustive de ces écarts. Signalons tout de même en passant que l'incident entre une flotte espagnole et des navires anglais

dans la baie de Nootka qui provoque le débat de mai 1790 a lieu plusieurs mois auparavant et non en mai (les communications entre la côte nord-ouest de l'Amérique et l'Europe ne sont pas encore instantanées), que Reubell n'est pas un immigré allemand, mais qu'il est alsacien (p. 273), qu'il n'existe pas *un* traité d'alliance entre la France et l'Autriche, mais *trois*, etc.

Marc BELISSA

Jean-Luc CHAPPEY, **Des naturalistes en Révolution. Les procès-verbaux de la Société d'histoire naturelle de Paris (1790-1798)**, Préface de Pietro Corsi, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2009, 344 p., ISBN 978-2-7355-0707-8, 28 €.

La Société d'histoire naturelle de Paris a été particulièrement active entre l'été 1790 et le printemps 1798. Les procès-verbaux des séances dans cette période sont conservés dans les fonds manuscrits de la Bibliothèque centrale du Muséum. Celle-ci en ayant autorisé la publication par le Comité des travaux historiques et scientifiques, Jean-Luc Chappey, qui est maître de conférences en histoire moderne à l'Université Paris I Panthéon - Sorbonne et rattaché à l'Institut d'histoire de la Révolution française, a présenté, introduit, annoté, documenté ces procès-verbaux.

Comme le rappelle Pietro Corsi dans une préface qui éclaire utilement les enjeux historiographiques de l'ouvrage, les historiens des sciences, lorsqu'ils ont traité de l'histoire naturelle dans la période qui va de la Révolution à la Restauration, ont, en général, été fascinés par quelques grandes figures, telles que celles de Georges Cuvier, de Jean-Baptiste Lamarck, ou d'Étienne Geoffroy Saint Hilaire, de sorte qu'ils ont laissé dans l'ombre un grand nombre d'autres naturalistes. S'intéresser à ces oubliés ou à ces méconnus, nous permet de compléter, voire dans certains cas de redresser, notre représentation de l'état des sciences naturelles dans la période considérée. Et ceci d'autant plus que le partage entre les seconds rôles, d'une part, et les grands auteurs d'autre part, ne s'est établi que rétrospectivement. En fait, sans négliger pour autant la lecture des œuvres majeures, il est nécessaire de les resituer dans le foisonnement des publications concurrentes. Ce fut le mérite de Jacques Roger et de ses élèves de défendre et d'illustrer la fécondité de cette approche. Il n'est plus besoin aujourd'hui de démontrer la complémentarité d'une histoire des sciences plus historique et d'une histoire des sciences plus épistémologique. On se réjouira néanmoins de voir un historien pleinement historien articuler les indications sur les pratiques cognitives avec les effets des contraintes sociales. Certes, le document s'y prête, mais il faut savoir gré à Jean-Luc Chappey du sérieux avec lequel il fournit au lecteur l'information scientifique nécessaire. La plupart des termes techniques, en particulier les noms de plantes ou d'animaux, employés par les membres de la Société, sont expliqués en note et font l'objet d'un index « par règnes », distinct de l'index des noms propres.

De semaine en semaine, puis de décade en décade, les procès-verbaux de séances consignent les petites décisions qui font la trame du quotidien aussi fidèlement qu'ils enregistrent l'écho des grands débats théoriques. Ainsi, le 5 janvier 1792, la Société autorise « son trésorier à donner vingt-quatre livres d'étrennes au portier » (p. 137). Le même jour, Bosc, connu pour ses opinions girondines et par ailleurs passionné de botanique, soumet « au jugement de la Société un mémoire de l'abbé Latreille sur la classification de



tous les genres d'insectes » (p. 137). On sait que cet abbé naturaliste a été surnommé plus tard « prince des entomologistes ». On le retrouve dans la séance du 21 floréal an III, lorsque, lisant un mémoire sur la classification des insectes, il précise en quoi il s'accorde avec l'entomologiste danois Johann Christian Fabricius et en quoi il s'en distingue. Une discussion s'élève ensuite dont l'enjeu est l'extension du concept d'insecte (p. 258-259). Dans le même ordre d'idées, le 11 ventôse an III (11 mars 1795) Dolomieu lit un mémoire sur une « méthode de classification des minéraux » (p. 254-256). Celle-ci repose sur une combinaison 1°) des caractères extérieurs c'est-à-dire perceptibles aux sens, comme la couleur ou la saveur, 2°) des caractères physiques, par exemple « pesanteur spécifique » ou dureté « déterminée par des tables comparatives », 3°) enfin les caractères chimiques établis par l'analyse.

À la croisée des problèmes pratiques et des débats théoriques, les questions touchant à la conservation, au rangement et à la présentation des spécimens occupent une place significative. Ainsi le 10 juin 1791 propose-t-on des règles à suivre dans la rédaction des étiquettes (p. 110). À plusieurs reprises est établie une liste des spécimens présentés (p. 182, 183, 184, 187). Dans ce domaine, une proposition lue par Alexandre Brongniart le 3 août 1792 (p. 158-159) mériterait de retenir l'attention des muséographes. Il s'agit d'un projet pour ranger et exposer les collections de la Société. Les minéraux, les plantes sèches, les graines, les coquilles, les insectes, les oiseaux, les petits mammifères, etc., seraient répartis dans des cubes en bois de 18 pouces de côté, soit un peu moins de 50 centimètres, munis d'un système de rainures, de tablettes, de tiroirs. Au fur et à mesure de l'accroissement du nombre des spécimens, il suffirait de rajouter des cubes. Il s'agit d'un mobilier modulaire, avant la lettre.

Enfin, on retrouve dans les procès-verbaux la présence du terrain, lieu essentiel dans la pratique des savoirs naturalistes. Cela se manifeste par l'intérêt que la Société porte aux voyages des naturalistes. L'expédition de La Pérouse dont on est sans nouvelles occupe les esprits. Ainsi l'année 1790 se termine par « une adresse à l'Assemblée nationale à l'effet d'envoyer à la recherche de M. de la Pérouse » (p. 81). Quelques mois plus tard, on discute des naturalistes qu'il serait souhaitable d'associer à l'expédition de secours confiée au commandant d'Entrecasteaux (p. 114-115). On perçoit aussi l'écho d'aventures individuelles, telle que celle de ce jeune botaniste, Pierre-Rémy Willemet, mort de maladie près de Mysore en Inde, évoqué par Millin dans la séance du 2 septembre 1791 et dans celle du 25 mai 1792 (p. 120 et p. 150). À une tout autre échelle que ces voyages en terre lointaine, des excursions, ou comme on dit alors des « courses » consacrées selon les cas à la botanique, à la zoologie ou à la minéralogie, sont régulièrement organisées dans les environs de Paris. Les modalités pratiques sont fixées dans la séance qui précède et un compte rendu en est donné dans celle qui suit. Lorsque des intempéries n'obligent pas à remplacer la sortie par la visite d'une collection, les participants rapportent des spécimens et les identifient dans les jours suivants (p. 274).

On le voit à travers ces quelques exemples, en permettant de suivre ainsi, séance après séance, la vie d'une société savante, la publication de l'ensemble de ces procès-verbaux constitue, en soi, une source d'une grande valeur.

Une solide introduction d'une quarantaine de pages établit une périodisation éclairante et analyse finement la composition de la Société d'histoire naturelle ainsi que ses rapports complexes avec les autorités politiques. Complétée par deux index, une bibliographie et de nombreuses notes explicatives, cette publication devient un véritable ouvrage. Ainsi se trouve mis à disposition de tous ceux qui travaillent sur le siècle des Lumières ou sur l'histoire des sciences naturelles une véritable mine d'informations en même temps que les repères indispensables pour en tirer parti.

Jean-Marc DROUIN

Philippe BOURDIN (dir.), **La Révolution 1789-1871. Écriture d'une histoire immédiate**, Clermont-Ferrand, Presses de l'Université Blaise-Pascal, 2008, 334 p., ISBN 978-2-84516-369-0, 29 €.

Quel rapport ceux qui vivent les Révolutions entretiennent-ils vis-à-vis du passé ? Quelle est leur contribution à l'histoire longue d'un événement dont ils sont à la fois les acteurs, les témoins et les premiers médiateurs ? Les questions posées lors du colloque organisé en 2005 par le Centre d'histoire « Espaces et Cultures » et le Musée de la Révolution française, se situent explicitement dans le sillage des travaux Reinhardt Koselleck, de Jean-Marie Goulemot, de Bronislaw Baczko et de manière inavouée, mais tout aussi évidente, de ceux de François Furet. Cependant, alors que ces historiens subordonnent l'étude des rapports entre l'histoire et son écriture à l'« historiographie », elle-même souvent cantonnée à l'histoire des idées, les seize contributeurs ont, à l'instar des recherches de Christian Jouhaud sur les Mazarinades, mais cette fois sur le terrain des révolutions des XVIII^e et XIX^e siècles, choisi de considérer l'écriture du passé comme une des actions politiques et sociales qui contribuent parfois très concrètement à faire et défaire les révolutions. Si cette optique d'histoire politique et sociale des idées est désormais bien acceptée, elle n'est que plus rarement mise en œuvre, notamment parce qu'elle pose le problème vertigineux de la définition de l'histoire, de l'historiographie et de la mémoire. À partir de quand peut-on dire qu'un simple témoin, un journaliste ou un mémorialiste peut être appelé « historien » ?

Toutes les contributions n'échappent parfois ni à la réification de l'identité de l'« historien » ni à l'exagération du rôle de quelques « grands témoins » dans l'invention du passé. Pourtant, la plupart des auteurs soulignent que la fabrication de l'histoire des révolutions, loin de se réduire aux récits institués de quelques célèbres plumes, résulte d'un processus collectif, difficile, non linéaire et de débats très conflictuels sur le sens des événements, le passé étant utilisé comme une arme de guerre en fonction des intérêts fluctuants que défendent les différents protagonistes. L'histoire chaude des révolutions (des événements en général pourrait-on ajouter) n'est presque jamais écrite par des professionnels. La matrice hétéroclite, la « source vive » (Jacques Rougerie) des événements est en réalité façonnée par ces bricoleurs de l'histoire en majorité issues de la bohème des lettres et des arts. Publicistes, libellistes, chansonniers, dramaturges, hommes de lettres, dessinateurs ou graveurs, sont les médiateurs dénigrés, oubliés et pourtant principaux de leur passé récent, usant de leurs multiples identités, retouchant leur récit au gré des rééditions, en fonction de l'évolution du contexte politique et de leurs stratégies personnelles : comme le montrent d'une manière passionnante Christian Jouhaud (sur la Fronde) et Jean-Luc Chappey (à propos de Fantin-Desodoards), l'histoire immédiate est une pratique sociale autant qu'intellectuelle, une vision du monde qui implique et engage profondément ceux qui l'écrivent comme ceux qui la lisent.

De cette somme de contributions, principalement consacrée à la Révolution française, on retiendra avant tout le succès de l'histoire comme herméneutique des changements de régime. En temps de Révolution, l'histoire pullule. La profusion d'images et d'écrits sur ce qui s'est passé définit même la nature révolutionnaire des événements selon Mathilde Larrère, elle constitue l'essence du combat politique, comme le montrent Pierre Serna et Jean-Claude Caron. Se référant à Mona Ozouf, Philippe Bourdin rappelle qu'il ne faut pas être dupe du discours de la table rase. Si les révolutions prétendent accoucher



d'un nouveau monde en jetant l'ancien dans l'abîme, leur histoire se fait malgré tout grâce à une réécriture du passé lointain (les républiques antiques, le passé germanique et celte) ou plus proche. La Fronde (Antonella Giuzio), les révolutions anglaises du xvii^e siècle (Pierre Serna), la révolution américaine ou les révolutions européennes des années 1770 et 1780 ne cessent d'inspirer les révolutionnaires français de la fin du xviii^e siècle. Pour Pierre Serna, qui parle même de « syndrome anglais » de l'histoire de la Révolution française, celle-ci est, à chaque moment de son histoire, une expérience vécue en référence aux révolutionnaires anglais et américains. Au xviii^e siècle, l'histoire serait donc le laboratoire privilégié d'une culture révolutionnaire commune, par-delà les mers et océans.

À travers une série d'exemples tirés de la Fronde et du *Siècle de Louis XIV* de Voltaire, Christian Jouhaud démontre à son tour les pièges de la notion d'« histoire immédiate » : écrit par les protagonistes plus ou moins impliqués qui médiatisent leur expérience subjective du passé récent, le récit historique prolonge l'événement en même temps qu'il le trahit. Pourtant, selon Jouhaud, c'est précisément de ce simulacre et de cette brisure que peut naître l'histoire critique. Comme le montrent Jean-Luc Chappey et Jean-Clément Martin, le refus de l'instantané résulte d'ailleurs parfois d'une stratégie délibérée : alors que pour Fantin-Desodoards, la mise à distance de l'histoire doit permettre la réconciliation politique sous le Directoire, Joseph Fiévée choisit de replacer la Révolution française dans l'histoire longue de la monarchie pour en relativiser la radicalité. Comme le souligne Éric Barrault à propos de Lacretelle, si la Révolution engendre une nouvelle demande d'histoire, il n'est pas certain qu'elle inspire toujours de nouvelles manières de l'écrire. Proche de l'historisme, Fiévée affirme ainsi que l'histoire récente n'est que dégénérescence et non progrès : point de vue que l'on retrouve dans l'histoire d'émigration, étudiée par Karine Rance. Pourtant, en lisant Fiévée, on peut quand même penser que la pensée chrétienne de la décadence est affectée par un certain désenchantement : en affirmant que les mutations historiques engendrent des effets contraires qui contredisent ou annulent les changements produits, Fiévée témoigne d'une conception cybernétique du progrès historique qui tranche avec les autres historiens du déclin (pré)révolutionnaire, accrochés à une conception plus providentielle de l'histoire (de Bergier à Barruel en passant par Burke ou de Maistre). Mais l'histoire longue peut tout autant participer à l'écriture d'une contre-histoire immédiate de la monarchie : c'est ce que montre Géraldine Soudri dans sa brillante contribution consacrée à Lavicomterie qui, avec *Les Crimes des Rois de France* (1790), livre la première charge républicaine contre l'Assemblée constituante et son historiographie conciliante envers la monarchie. Arme dirigée contre la légende dorée de la monarchie, ce livre de combat tente de démontrer que cette dernière n'est pas devenue mauvaise au fil du temps, mais qu'elle n'est, depuis sa naissance même, qu'un régime d'usurpation et de trahison du peuple. Héritier des historiens du désenchantement, deux ans avant Saint-Just, Lavicomterie affirme ainsi que le règne des rois est, par nature, un coup d'État permanent. En présentant l'histoire de la monarchie comme une longue liste de violences et de crimes, il participe même à construire, selon Géraldine Soudri, le socle historique de la Terreur, présentée comme un acte de justice ultime. Tout en reprenant le registre des erreurs et des fautes, c'est à un tout autre inventaire que se livreront les historiens post-thermidoriens. Étudiant l'*Histoire générale et impartiale des erreurs, des fautes et des crimes commis pendant la Révolution française* de Louis-Marie Prudhomme (1797), Annie Duprat montre combien l'histoire écrite au crépuscule de la Révolution est hantée par l'obsession de la liste, de la statistique et de la comptabilité funéraire. À la fin du xviii^e siècle, les livres noirs de la Révolution française, écrits pour bâtir la Restauration sur les cadavres des victimes et des martyrs, inaugurent une historiographie funèbre dans laquelle le livre de Prudhomme se distingue par sa prétention systé-

matique et presque scientifique : assortie d'une nomenclature précise, de tableaux, d'index détaillés, ornée de gravures, la somme proposée (1500 pages) repose sur les données collectées par les correspondants parisiens et provinciaux mobilisés par l'éditeur, dont le dictionnaire s'inspire du modèle de la liste des victimes du tremblement de terre de Lisbonne (1755). Écriture du deuil (comme l'ont notamment montré Sergio Luzzatto, Jean-Clément Martin et Emmanuel Fureix), l'histoire post-thermidorienne de la Révolution est aussi pratiquée comme outil de stabilisation politique et sociale. Jean-Luc Chappey montre ainsi avec force comment Fantin-Desodoards joue de ses identités d'historien pour s'imposer dans le contexte politique directorial. Auteur d'une *Histoire philosophique de la Révolution de France* (1796) écrite à partir d'articles publiés dans les *Annales patriotiques* dès 1794, Fantin-Desodoards modifie son texte à l'occasion de chaque réédition de Thermidor à l'Empire, en fonction des changements politiques et de ses propres stratégies de carrière : participant de l'entreprise de déjacobinisation nationale, il commence par raconter la Révolution à travers une rhétorique de l'horreur (que refusent les émigrés dans leurs histoires de la Révolution, également rejetée par le théâtre patriote de 1789 à 1792 selon Michel Biard, mais qui devient pourtant un topique chez beaucoup d'historiens dont Lacretelle, comme le montre Eric Barrault), avant de tempérer son propos dans une histoire plus consensuelle pour favoriser la politique de réconciliation. Alors que Claudette Hould (dans un article consacré aux *Tableaux historiques de la Révolution française*) et Pascal Dupuy (reprenant ses travaux sur les caricatures anglaises) insistent sur l'importance de la culture visuelle dans la médiatisation des histoires de la Révolution, Karine Rance montre à quel point les stéréotypes contre-révolutionnaires de l'histoire émigrée contribuent à justifier la Terreur.

Les trois contributions consacrées à l'écriture de l'histoire des révolutions du XIX^e siècle insistent sur l'importance de la matrice constituée par l'histoire de la Révolution française. Parallèlement aux réflexions de Deborah Cohen sur les enjeux politiques de l'« invention » du peuple au XVIII^e siècle (*La Nature du peuple*, Champ Vallon, 2010), Mathilde Larrère, Jean-Claude Caron et Jacques Rougerie montrent que, des Trois Glorieuses à la Commune en passant par les journées de 1848, l'héroïsation du peuple aboutit à son éviction de la vie politique. Résumant une thèse développée depuis dans un livre (*Frères de sang*, Champ Vallon, 2009), Jean-Claude Caron montre d'ailleurs que l'histoire de ces journées s'écrit à travers le point de vue manichéen de la guerre civile, qui continue de structurer la vie politique.

La quasi-absence de comparaisons étrangères, les points de vue parfois trop désincarnés ainsi que la faible prise en compte de la réception et des effets de ces histoires (faute, il est vrai, de sources suffisantes) sont probablement à regretter. Malgré ces manques, l'ouvrage rappelle, puisqu'il faut encore le faire, l'efficacité de l'histoire des idées lorsqu'elle sait prendre appui sur l'histoire sociale : grâce à ce point de vue, c'est à une stimulante descente dans la salle des machines à raconter des histoires que nous invite ici Philippe Bourdin.

Guillaume MAZEAU

Donald ROY (éd.), **Theatre in Europe. A documentary history. Romantic and Revolutionary theatre, 1789-1860**, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, 560 p., ISBN 0521250803, prix non indiqué.



Cet ouvrage, tardivement arrivé à la rédaction des *AHRF*, s'inscrit dans une collection consacrée à l'histoire du théâtre en Europe, qui compte déjà plusieurs volumes. Celui-ci couvre la période révolutionnaire et le XIX^e siècle, et prend en compte trois pays : la Grande-Bretagne, la France, l'Italie (même s'il est certes un peu délicat de parler de théâtre « italien » à ces dates). La Grande-Bretagne occupe environ 250 pages et la France quelque 180, tandis que la péninsule italienne est réduite à environ 80 pages. Dans les trois cas, les auteurs livrent de très brèves introductions, puis des documents accompagnés de commentaires plus ou moins développés. L'ouvrage se veut donc avant tout recueil de documents et, à ce titre, il sera donc utile pour un lecteur désireux de trouver ceux-ci, tous étant reproduits en langue anglaise. Ainsi, un lecteur français intéressé par le théâtre d'Outre-Manche pourra y glaner les règlements de l'Olympic Theatre en 1813-1818, un état des salaires et des circuits provinciaux britanniques en 1827, des exemples de contrats, etc., ainsi qu'une intéressante iconographie (intérieurs de théâtres, portraits d'acteurs, caricatures amusantes sur la foule qui se presse au spectacle...). De même avec les documents sur la péninsule italienne « after Goldoni ».

S'agissant de la France en Révolution, les documents sont répartis entre cinq chapitres successifs : l'organisation, le contrôle et la surveillance des théâtres ; les contrats, emplois et salaires ; les acteurs et leur jeu ; la présentation des scènes, décors, costumes ; la réception par le public. Pour tout vrai connaisseur du théâtre, les documents apparaîtront sans doute assez peu originaux. Ce nonobstant, un lecteur non averti pourra sans peine aller du décret de liberté des théâtres de 1791 aux mesures napoléoniennes réorganisant les théâtres, ou encore des souvenirs de l'actrice Louise Fusil sur « la garde-robe avant Talma » aux changements introduits par celui-ci (entre autres), etc. Toutefois, force est de constater que la plupart des documents concernent le XIX^e siècle et que la Révolution française s'en trouve réduite à la portion congrue. Quant à la bibliographie, elle ne mentionne que de très rares travaux postérieurs au Bicentenaire et ignore donc tout des publications des années 1990-2003 (*a fortiori* au-delà). Le tout limite beaucoup l'intérêt de cet ouvrage pour les lecteurs des *AHRF*, qui pourront toutefois le consulter de manière rapide et efficace grâce à son index.

Michel BIARD

Mélanie TRAVERSIER, **Gouverner l'opéra. Une histoire politique de la musique à Naples, 1767-1815**, Rome, École française de Rome, 2009, 692 p., ISBN 978-2-7283-0866-8, 58 €.

« *Napoli è Napoli* ». Qui a déjà arpenté les rues de Naples et s'intéresse à l'histoire de l'opéra trouvera de multiples raisons de se réjouir de la lecture de l'ouvrage de Mélanie Traversier, neuf et brillamment orchestré. Issu d'une thèse de doctorat préparée sous la direction de Gilles Bertrand et soutenu en 2005 à l'université Pierre-Mendès France, *Gouverner l'opéra* ambitionne une histoire politique de la musique à Naples de 1767 à 1815 tout en prêtant en réalité une attention certaine à l'esprit musical napolitain depuis les années 1720. Publié dans la fameuse mais néanmoins austère collection de l'École française de Rome, ce volume rend compte de la minutieuse enquête menée par l'une des spécialistes de l'histoire culturelle et politique de l'Italie au siècle des Lumières, par ailleurs déjà co-directrice de *Mélodies urbaines. La musique dans les villes d'Europe (XVI^e-XVIII^e siècles)* (Paris, Presses Universitaires de la Sorbonne, 2008). Mélanie Traversier n'entend pas reconstituer la vie théâtrale napolitaine à l'âge d'or de l'*Illuminismo* de

Ferdinand IV, de la courte république et du *decennio francese* des Napoléonides mais bien interroger l'histoire des relations entre l'opéra et le pouvoir. Participant au profond renouvellement historiographique engagé depuis une vingtaine d'années, faisant très habilement dialoguer l'historien et le musicologue, l'auteur éclaire autant l'histoire de la musique qu'elle contribue à l'histoire de Naples, de l'État royal méridional et de son action. Son immersion dans les archives de la *Deputazione et Soprintendenza dei Teatri* et surtout de celles du *Stato di Napoli* lui ont permis de réunir les *consulte* de l'*Udienza Generale*, traitant des affaires impliquant les professionnels du spectacle durant trente-quatre années consécutives, ainsi que l'abondante production des autorités théâtrales royales et des institutions dramatiques mises en place par la monarchie napoléonienne. La presse, lacunaire sous les Bourbons mais continue sous les Napoléonides, et l'iconographie, rare et précieuse, complètent un riche corpus aux côtés de nombreuses correspondances, de journaux intimes – et notamment les pages inestimables de ceux de Ferdinand IV et de la reine Marie-Caroline –, d'une trentaine d'ouvrages théoriques sur l'opéra et d'autant de récits de voyage de contemporains éclairés – Coyer, Duclos, Jones, Kotzebue, Lalande, Saint-Non, Swinburne ou encore Vasi. S'émancipant des schémas interprétatifs franco-français, l'auteur revisite avec habileté les temps et les espaces de l'opéra napolitain et réussit, à travers son prisme, à lire les enjeux idéologiques et politiques de l'action de l'État méridional.

Le *Real Teatro di San Carlo* retient d'abord l'attention de l'auteur comme espace privilégié de la représentation du roi et de son pouvoir sur la cour. Le théâtre de Medrano contigu au *Palazzo Reale* est à la fois envisagé comme l'instrument politique et symbolique d'une nouvelle légitimité et l'outil de patronage monarchique sur les activités culturelles et mondaines napolitaines. Objet du grandiose élevé au rang de modèle dans la péninsule, monumental et glorieux, impressionnant et fascinant au point d'imposer presque naturellement un silence béat aux observateurs étrangers, le *Real Teatro di San Carlo* apparaît bien comme le reflet du pouvoir dynastique, dans un jeu de miroirs dévoilant ses dimensions à la fois théâtrale, urbaine et curiale. Participant à la définition d'une nouvelle centralité politique dans la ville, le San Carlo est un écrin où le monarque se donne à voir. Décryptant parfaitement le cérémonial de l'arrivée du roi dans la salle – comme David Chaillou avait déjà pu le faire pour l'empereur Napoléon à l'Opéra de Paris –, Mélanie Traversier montre justement combien le théâtre s'impose comme *la scène* de la représentation de la figure monarchique et la seule présence du souverain influe sur le temps théâtral lui-même. Parce qu'il est à la fois le temple de la figure royale et du divertissement curial, le San Carlo devient un espace de jouissance publique, un symbole brillant de modernité. Exclusivement voué à cet *opera seria* sublimé par les castrats, le San Carlo exalte les vertus royales et participe à « l'héroïsation métaphorique du souverain ». Fort de son monopole générique et de ses privilèges financiers, le *Real Teatro di San Carlo* devient à certains égards un « Versailles d'Intérieur », la démultiplication des reflets du prince en son sein et au cœur de la ville s'imposant comme « un avatar tardif du prisme louis-quatorzien de la majesté royale » (p. 119).

Par-delà la représentation symbolique du pouvoir, le théâtre offre au monarque un espace de captation des pratiques aristocratiques. Le goût assumé de Ferdinand IV pour les marionnettes et l'*opera buffa* n'est pas le simple signe d'un élargissement de l'éventail culturel royal. En ouvrant ses pratiques théâtrales à celles des *Teatri minori* dénigrées par Charles III, le souverain détourne les habitudes des élites qui s'en sont toujours montrées friandes et dynamise incontestablement les *Teatrini di corte*. En s'aventurant à partir de 1776 dans les théâtres secondaires du *Nuovo et dei Fiorentini*, Ferdinand IV retire aux seuls théâtres de cour leur pouvoir de consécration culturelle de l'*opera buffa*, en en fai-



sant un genre digne de la majesté royale. Mélanie Traversier analyse alors très subtilement comment les pratiques royales quotidiennes influent sur l'agencement intérieur de ces théâtres mineurs devenus incontournables et valorisent les spectacles populaires *napolitains*. Elles redéfinissent alors l'espace d'expérience incarné par le théâtre et participent à la désacralisation du souverain et au nivellement social symbolique du public, malgré la présence du monarque, de ce nouveau roi *nasone*. « Cette logique du redéploiement des pratiques culturelles monarchiques et de la violation de l'étiquette royale » doit alors au mieux s'exprimer dans le nouveau *Teatro del Fondo*, scène dévolue aux *opere buffe* sous l'unique patronage du souverain. La salle ne touche pourtant enfin au prestige d'un véritable *Teatro reale* que durant le *decennio francese*, grâce au désir, paradoxal en apparence, de Joseph Bonaparte d'en faire un « théâtre français » ; ce n'est alors pas le simple désir d'en faire un espace d'acculturation française et de divertissement pour les magistrats exilés qui le promeut enfin à ce rang mais bien son élévation à la place d'avant-garde lyrique européenne et son ouverture aux musiciens « non-italiens ». En scrutant les pratiques des Bourbons comme des Napoléonides, l'auteur démontre parfaitement comment le pouvoir reconquiert les espaces de sociabilité nobiliaires – le théâtre, les académies musicales, les bals comme les salons – afin d'en renforcer le contrôle, au risque même de voir paradoxalement l'image royale dégradée et l'édifice idéologique de la monarchie fragilisé par les choix et les agissements mêmes du prince.

Mélanie Traversier envisage ensuite la dimension coercitive de l'appareil d'État et propose une périodisation de l'encadrement de l'activité théâtrale. En revenant aux *dispacci* accumulés au fil du règne des Bourbons, l'auteur reconstruit habilement le corpus législatif jurisprudentiel des théâtres et montre combien l'autorité politique souveraine se donne les moyens de régir les affaires dramatiques. Les institutions juridiques de tutelle sont suivies année après année, jusqu'à faire apparaître une administration théâtrale bipolaire, partagée entre l'*Udienza* et la *Deputazione dei Teatri e Spettacoli*. Légiférer permet à l'État de maintenir l'ordre public dans la salle, de définir et de défendre une véritable norme sociale depuis la scène. C'est ici toute l'action des bureaux littéraires et administratifs chargés d'octroyer le *permesso di recitare*, de censurer les nouvelles œuvres et de réglementer la circulation des artistes à l'intérieur du royaume qui est minutieusement décryptée ; auteurs, comédiens, musiciens et spectateurs sont attentivement surveillés par le pouvoir royal. La politisation de la sphère dramatique observée au cours des années 1790 et du *decennio francese* invite ensuite l'auteur à réinterroger les rapports entre théâtre et pouvoir. Si le moment révolutionnaire fait du théâtre un espace de la régénération et un véritable moyen de l'éducation publique, jamais l'opéra ne paraît s'imposer comme une composante majeure du discours jacobin : la « *Repubblica napoletana* fut ainsi moins une république du théâtre qu'une république des hymnes » (p. 276). Cet héritage intellectuel et musical, les Napoléonides se le réapproprient ; le théâtre est alors autant promu comme un instrument de conquête politique que de formation citoyenne et de maintien de l'ordre public. Le processus de complexification du droit théâtral sous Bonaparte et Murat est ensuite précisément décomposé, au point même de nourrir une véritable histoire administrative du royaume. Sa dimension policière mériterait toutefois d'être relue ; car si légiférer permet bien d'identifier et de catégoriser des faits, seul un recensement précis des actes délinquants au théâtre au cours des années révolutionnaires et du *decennio francese* permettrait en réalité de parfaitement saisir chronologiquement la logique réelle du renforcement législatif du système de surveillance et de répression. L'affermissement du contrôle de l'État sur les théâtres accompagne parallèlement le processus d'autonomisation politique et sociale du monde des spectacles ;

c'est cet apparent paradoxe d'émancipation des artistes de la tutelle des puissants que l'historienne analyse ensuite.

Car si l'État régule encore largement le marché dramatique et les relations professionnelles des artistes – montant des cachets, durée des contrats –, les nombreuses failles du droit théâtral et de ses modalités d'application encouragent les acteurs du spectacle à défendre leurs intérêts privés, à faire et à agir en corps, et à s'émanciper de la protection royale. Les enjeux économiques sont d'ailleurs tels que les imprésarios sont davantage des financiers que des directeurs artistiques. Entre la nécessité d'une gestion saine et une économie de la renommée très dispendieuse, l'activité théâtrale est une affaire peu rentable où l'endettement est chronique. Et si leur logique entrepreneuriale moins coûteuse permet aux théâtres secondaires de s'en sortir, les théâtres royaux sont condamnés au seul déficit ; prestige artistique rime ici avec ruine, au point même que la dénégation du profit devienne une caractéristique élémentaire de leur économie. Celle-ci se structure progressivement autour de la seule renommée, le talent et les moyens mobilisés pour le faire valoir définissant la visibilité sociale de l'artiste et sa valeur sur le marché théâtral. Mélanie Traversier saisit parfaitement les enjeux artistiques et économiques de la professionnalisation du milieu dramatique. Elle mesure l'impact financier sur les carrières de la suprématie de la musique sur le texte, décrypte le processus d'« accréditation du talent », dévoile les stratégies collectives de recrutements individuels et montre combien, à travers l'affirmation du droit d'auteur, triomphe l'individualisme artistique. L'émergence, à Naples, d'un véritable champ de la création musicale participe alors pleinement à son élévation au rang de capitale culturelle européenne.

Et l'opéra en constitue indiscutablement l'un des fondements majeurs. Centre de formation d'excellence doté d'institutions prestigieuses, Naples assoit très tôt sa domination musicale. La ville façonne et attire et les talents. Autour du théâtre *San Carlo*, elle polarise l'univers musical et consacre professionnellement et socialement les musiciens, les compositeurs et les chanteurs. Auréolés et réputés, les artistes napolitains voient alors s'ouvrir à eux les grandes salles lyriques européennes. L'historienne revient ensuite sur l'étrange paradoxe des années 1770-1790 entre l'attraction persistante exercée par Naples comme capitale de l'opéra et le discours dépréciatif tenu à son égard par les spécialistes de la musique. En pointant la crise de la *scuola napoletana*, de ses lieux de formation et de sa capacité à se renouveler, l'auteur lève le voile sur les failles et les mutations de tout un système théâtral. Car les années 1790 et le *decennio francese* sont ensuite marqués par la réforme des structures musicales – consacrée par la fusion des conservatoires et le lancement des concours dramatiques en 1806 et 1812 – et le déplacement de la musique sur le terrain politique. Surtout, les Républicains puis les Napoléonides définissent de vraies politiques culturelles ; quand les premiers promeuvent la musique napolitaine au nom des intérêts du royaume, les seconds la rénovent ensuite, en l'ouvrant tout à la fois aux pratiques, à la langue et au goût français et en cultivant son *italianità*. Il n'empêche qu'au début du XIX^e siècle, Naples ne donne plus le « la » à l'Europe de la musique, la concurrence s'intensifiant depuis la *Scala* de Milan, et l'étranger.

Mélanie Traversier historicise les concepts de la musicologie pour engager une réflexion sur le temps musical. Son histoire politique du théâtre à Naples lui fait parcourir les espaces sociaux de la musique et fréquenter ses acteurs principaux, saisir l'autonomisation progressive du champ musical et interroger la construction d'une mémoire musicale proprement napolitaine. Regrettons seulement une sous-exploitation des sources policières, des redites dans l'ultime chapitre, une mise en page singulièrement terne et l'absence de cartes, illustrant notamment la circulation des artistes dans et en dehors du royaume. Heureusement que l'auteur, par la richesse et l'intérêt constant de son



propos, donne de la couleur à une collection de l'École française de Rome qui en manque cruellement.

Cyril TRIOLAIRE

Madame DE STAËL, **Œuvres complètes**.

Série I, **Œuvres critiques**, tome I, **Lettres sur Rousseau. De l'influence des passions et autres essais moraux**, sous la direction de Françoise LOTTERIE, Paris, Honoré Champion, 2009, 423 p., ISBN 978-2-7453-1642-4, 77 €.

Série III, **Œuvres historiques**, Tome I, **Des circonstances actuelles et autres essais politiques sous la Révolution**, sous la direction de Lucia OMACINI, Paris, Honoré Champion, 2009, 755 p., ISBN 978-2-7453-1905-0, 120 €.

L'édition des *Œuvres complètes* de Madame de Staël aux Éditions Champion vient de s'enrichir en 2009 de deux nouveaux volumes, *les Lettres sur Rousseau. De l'influence des passions et autres essais moraux* (*Œuvres critiques*, I, 1) et *Des circonstances actuelles et autres essais politiques sous la Révolution* (*Œuvres historiques*, III, 1), ce qui porte à quatre volumes – les deux précédents concernant les *Œuvres littéraires* – les tomes actuellement disponibles, sur dix prévus.

Lorsqu'elle se décide à écrire, et à publier pour la première fois, Madame de Staël fait part d'emblée de son admiration pour le style de Rousseau dans ses *Lettres sur les écrits et le caractère de J.-J. Rousseau*. Première œuvre écrite à vingt ans – nous sommes en 1788 –, elle témoigne de son souci demeuré constant de s'insérer dans le nouvel espace public. Entre adhésion sympathique et distance critique, cette jeune auteure veut comprendre le pourquoi de l'admiration de son époque pour Rousseau. Cependant son premier geste intellectuel s'avère geste d'autonomie par rapport à un auteur lui-même pris dans l'opacité de sa personnalité profonde. C'est aussi une épreuve toute cartésienne d'une passion distanciée, par une volonté d'extériorisation de la pensée rousseauiste au nom d'une idée qui est étrangère à Rousseau, celle de perfectibilité.

Au-delà de son admiration pour un auteur qui présente « une réunion étonnante de moyens de persuasion, la logique et l'éloquence, la passion et la raison », donc qui allie « la profondeur des pensées » et « l'énergie du style » (I, 1 48 et 51), donc de son attention à *La nouvelle Héloïse* et *l'Émile*, on perçoit déjà son intérêt critique pour ses ouvrages politiques, et bien sûr *Le Contrat social*. Sans surprise, c'est sur la question du législateur et de la représentation qu'elle marque le plus la différence, tout en louant Rousseau pour sa capacité à transmettre aux hommes l'enthousiasme pour la liberté. La lecture des *Confessions* attire aussi son attention sur le caractère d'un génie philosophique qu'elle décrit longuement, autour du conflit entre son imagination débordante et sa « grande puissance de raison sur les matières abstraites », avec un jugement initial là aussi très distancié, – « Cet ouvrage n'a pas sans doute le caractère d'élévation qu'on souhaiterait à l'homme qui parle de lui-même » (I, 1, 88) –, qui contraste avec le panégyrique final en faveur de « la gloire de cet grand homme ».

De fait, écrire devient d'emblée, chez Madame de Staël, une action dans le monde, comme il apparaît à la lecture des *Réflexions sur le suicide* (1812) qui clôt le volume intitulé *Lettres sur Rousseau*. Elle ne conçoit pas l'écriture hors de l'hommage à la puissance de l'opinion, c'est-à-dire sans le partage de la littérature et des idées en général par un acte à la fois politique et éthique de soutien sympathique à l'humanité. La vie, qu'elle soit douce

pour les uns, pénible pour les autres, conjoint toujours « la puissance d'aimer » et « l'activité de pensée », par la médiation du « prix que l'on attache à l'opinion » (I, 1, 347)

Il en ressort une tension permanente entre le souci de comprendre autrui, y compris dans les formes les plus générales de la pensée, et une souffrance quasi-permanente, déjà attestée dans *De l'influence des passions sur le bonheur des individus et des nations* (1796), également publié dans le présent volume. On peut ainsi parler de la présence d'un « soleil noir » qui permet de substituer une parole commune à l'empire du moi souffrant, de sublimer la douleur particulière en passion de l'universel » comme le note Françoise Lotterie (I, 1, 336). La vie devient alors apprentissage du sacrifice, et la douleur moteur de la perfectibilité comme il apparaît dans *De l'éducation de l'âme par la vie* (1811) qui ébauche des thèmes précisés dans *De l'Allemagne*.

C'est ici que « la dignité morale de l'homme » peut s'inscrire au cœur de l'activité de tout individu, sous la forme du dévouement, de l'enthousiasme pour autrui et des ses actes, au plus loin de l'ambition centrée exclusivement sur le pouvoir et la fortune. Cependant, après l'épisode révolutionnaire – la réflexion sur le suicide en témoigne également –, un certain pessimisme sur la nature humaine l'emporte lorsqu'elle constate que les individus mettent « un intérêt passionné au moindre détail de leur amour-propre et de leur bien-être » (*De l'éducation de l'âme par la vie*, I, 1, 314).

C'est ainsi que le second volume sur les *Œuvres historiques* relatives à la Révolution française s'ouvre par les *Réflexions sur le procès de la Reine*, objet d'une précédente édition de Monique Cottret (Les Éditions de Paris, 2006). Madame de Staël cherche ici à défendre la reine dans l'opinion, et plus particulièrement auprès des femmes. Elle dresse alors le portrait d'une reine dotée de « vertus maternelles », de « l'austérité de la morale et de la raison », de « piété religieuse », de « tendresse dévouée », voire d'héroïsme alors que l'on porte atteinte à la vie de ses proches, puis d'elle-même, toutes vertus choyées par la nature. Rappelons cependant que Marie-Antoinette c'est d'abord, pour les révolutionnaires, Madame Déficit sous l'Ancien Régime, Madame Veto pendant la Révolution. Ainsi autant Madame de Staël, fortement sensible à la question de l'opinion, est consciente de la faiblesse de son argumentation sur les actes de la reine, autant elle porte l'attention du public sur son portrait de femme, ce qui donne une tonalité nettement féministe à ce pamphlet dans son sous-titre même est trop souvent négligé, *Réflexions sur le procès de la reine, par UNE FEMME*.

Ce premier texte inaugure une veine « anti-terreur » omniprésente et centrée sur le portrait de Robespierre dans ses *Réflexions sur la paix, adressées à M. Pitt et aux Français*, écrites en octobre-novembre 1794, puis dans les *Réflexions sur la paix intérieure*, écrites en juin-juillet 1795, préfigurant ainsi son analyse du « partisan de 1793 » d'une « représentation anarchique » dans les *Considérations*. Vivre contemporain de Robespierre apparaît comme une épreuve majeure dans la mesure où ce jacobin incarne, à son avis, « l'art de fanatiser l'opinion pour des intérêts politiques » par la toute puissance des idées sur les individus. Considérant que « la puissance d'un individu, quel qu'il soit, n'a rien de démocratique » et qu'« il n'est que Robespierre, dont l'affreuse puissance a besoin d'être expliqué » (III, 1, 88), Madame de Staël disserte longuement sur « l'infâme nom de Robespierre », et son « système d'injustice et de terreur ». Son analyse particulièrement négative du « sentiment de terreur » promu par Robespierre s'étend alors à la dénonciation des mouvements impulsifs, donc non réfléchis, de « la classe du peuple »

Une fois de plus, c'est donc bien autour de la question de l'opinion que se construit le jugement de Madame de Staël. À ce titre, il convient de défendre la reine auprès de l'opinion, tout en stigmatisant Robespierre, parce que la Révolution est avant tout une fabrique d'opinion, de croyance par la force même du sentiment collectif. En devenant



souveraine en 1793-1794, la puissance de l'opinion condamne la France à une tyrannie collective et impersonnelle et ne laisse aucune place à une gloire personnelle, Robespierre n'en étant qu'un reflet pâle et terrifiant.

Son attachement à un gouvernement républicain modéré est donc sans surprise : il est clairement énoncé par un plaidoyer pour la multiplication d'« hommes distingués par leurs talents et leurs vertus », qualifiés de républicains. Ces « amis de l'ordre » comprennent les idées politiques, se distinguant par là même du peuple dont l'opinion ne relève que de l'intérêt et qui se rallie aux partisans de l'égalité des droits politiques sans réfléchir sur la « bizarre société » qu'ils proposent, là où « l'on ne tolérerait la propriété que pour exciter la haine contre elle » (III, 1, 167).

C'est ici où nous en venons au texte majeur de Madame de Staël sur la Révolution française, présentement réédité, *Des circonstances actuelles qui peuvent terminer la Révolution et des principes qui peuvent fonder la République*. Faute de témoignage direct, on présume que le manuscrit de cet ouvrage date de 1798. Puis abandonné, il ne sera publié qu'au début du xx^e siècle.

L'introduction de Bronislaw Baczko, sous le titre « Opinion des vainqueurs, sentiments des vaincus » (III, 1, 185-277) met aussi l'accent sur le décalage, chez Madame de Staël, entre les institutions républicaines et l'esprit public. Décalage qui engendre un conflit entre les républicains modérés et l'opinion publique qu'il convient de résoudre. Mesurée de nouveau à l'aune du progrès de l'esprit humain, la leçon de la Révolution est donc ici avant tout affaire de réalisme politique et d'esprit critique. Il en ressort une leçon de modérantisme politique, à l'encontre de ce qu'il est convenu de qualifier de fanatisme politique, un appel au pragmatisme, une condamnation des extrêmes, des factions, de tout ce qui relève du « langage et des mesures révolutionnaires » (II, 1, 492) au nom des « lois éternelles de l'ordre moral ».

Cependant, dans cet ouvrage, le rapport de Madame de Staël, et plus largement du Groupe de Coppet à l'histoire considérée à la fois comme discipline scientifique et champ d'intervention concrète, et pensée jusque dans la formulation d'une philosophie de l'histoire, apparaît tout à fait décisif, et lui confère une certaine modernité.

Les matériaux de recherche en ce domaine se trouvent dans les *Annales Benjamin Constant* de 2007 avec tout particulièrement les interventions de Michel Brix sur « Les *Considérations sur la Révolution française* et la philosophie de l'histoire », et de Gérard Gengembre et Jean Goldzink sur « Causalités historiques et écriture de l'histoire dans les *Considérations sur la Révolution française* ». Il en ressort un rapport consubstantiel entre le système de « la perfectibilité dans l'art social », et l'action du « principe de la Révolution » sur « les progrès de l'esprit humain » qui se résume dans la formule de « perfectibilité de l'esprit humain ». L'existence de ce rapport est démontré jusque dans son aspect le plus négatif, le lien entre « le principe du fanatisme » et « le système de la terreur » qui obsède toujours autant Madame de Staël. Pour les écrivains philosophes de la Révolution française, nul « système métaphysique » en politique ne doit être validé, seul demeure légitime un lien étroit entre « théorie et expérience » au sein de « la science politique ».

En adjoignant à cette édition du premier volume des *Œuvres historiques* les notes de Madame de Staël pour la préparation du présent livre, Lucia Omacini nous permet de comprendre également l'intérêt majeur, en matière de langage politique, de cette auteure pour les désignants socio-politiques, tels que *royalistes, modérés, républicains*, et les notions-concepts *d'opinion publique, liberté de presse, pouvoir, morale, fanatisme*, etc.

Le volume des *Œuvres politiques* se termine par la publication de *Mélanges politiques*, textes courts et significatifs du souci de Madame de Staël d'exprimer son opinion

à tout moment de la Révolution française. Retenons tout particulièrement ses *Idées sur une déclaration des droits* qui resitue, une fois de plus, la place de cette auteure majeure dans les grands débats de son époque.

Jacques GUILHAUMOU

Gérard DUFOUR et Elisabel LARRIBA (dir.), **L'Espagne en 1808 : régénération ou révolution ?**, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2009, 320 p., ISBN 978-2-85399-743-0, 28 €.

Résultat d'un colloque international de 2008 qui s'est tenu à Aix-en-Provence, le recueil prend pour thème central les relations complexes entre régénération et révolution, dans le cadre de la Guerre d'Espagne. Car d'une part, Napoléon et les Français parlaient de régénérer un pays jugé arriéré, là où des Espagnols évoquaient la révolution en marche, tandis que d'autres encore refusaient l'une au profit de l'autre et vice versa. En vérité, ces études se concentrent plutôt sur la politique de Napoléon et ses décisions dans ce contexte ; sur ce qui s'est vraiment passé du point de vue constitutionnel et politique et sur les perceptions qu'en ont eu les contemporains. Elles ont aussi le mérite de ne pas qualifier d'emblée les révoltes et insurrections espagnoles de réactionnaires, mais d'analyser les points de vue très divergents des divers protagonistes.

L'ensemble s'amorce sur une contribution de Natalie Petiteau sur les mécanismes décisionnels de l'empereur des Français. À partir de la correspondance de Napoléon et du très officiel *Journal de l'Empire*, l'auteur suit de près les conceptions fluctuantes d'un homme avant tout obsédé par sa lutte contre l'Angleterre. Jusqu'au 29 mars 1808, par exemple, il hésite et craint de s'aliéner l'opinion publique. Mais les querelles au sein même de la famille royale et l'insurrection d'Aranjuez contre Godoy le persuadent peu à peu d'intervenir. Il se flatte de régénérer le pays. Ses collaborateurs l'y incitent du reste, d'autant qu'un prince français sur le trône constituerait un soutien plus fiable pour la France que ne le seraient Charles IV ou son fils, le prince des Asturies – que méprise souverainement l'empereur. L'article suivant de Gérard Dufour est extrêmement intéressant pour ce qu'il nous révèle des projets de Joseph, fort peu connus en somme. À l'instar des autres frères et sœurs Bonaparte, Joseph a longtemps souffert du charisme de son cadet et a rarement été pris au sérieux (sur Joseph, une étude nouvelle et bienvenue : Vincent Haeghele, *Napoléon et Joseph Bonaparte. Le Pouvoir et l'Ambition*, Tallandier, 2010). Or, il s'avère avoir eu un programme politique – tout comme son frère Louis en Hollande. Qui plus est, Joseph avait déjà fait son apprentissage à Naples, où il avait commencé à moderniser son royaume et à lui donner une constitution. Et c'est bien cette ambition d'introduire une monarchie constitutionnelle dans les divers pays alliés ou les royaumes frères qui constitue la grande nouveauté politique du Premier Empire. Que ce soit Joseph, Murat, Louis ou Jérôme, ils ont tous dû mettre en œuvre un régime

doté d'un texte constitutionnel, qui assure la liberté et l'égalité devant la loi et introduit un genre de pacte entre le souverain et ses sujets. Comme ses frères, Joseph comprenait également qu'il lui fallait respecter la religion, tout en supprimant les abus de l'Inquisition, et rationaliser l'administration, les finances, la justice, l'armée et la marine. Ce programme de Joseph est également étudié par Jean-Baptiste Busaall, qui lui a déjà consacré une thèse et plusieurs articles depuis 2006. Busaall témoigne aussi de l'importance accordée à cette constitution par les partisans des Français, lesquels tentent de la



rattacher à l'histoire nationale – ici, celle d'Aragon – ou à un précédent illustre – la Suède, qui après bien des aléas, a trouvé en Bernadotte le roi nouveau, apte à faire fonctionner le régime constitutionnel, fondé sur l'équilibre des pouvoirs. Dans la constitution de Bayonne, cet équilibre était pourtant illusoire, puisque les pouvoirs étaient concentrés entre les mains du roi. Il n'empêche. L'idée de constitutionnalisme s'imposait jusque dans les Cortès. Inversement, Luis Ferran Toledano Gonzalez démontre à quel point la guerre a freiné les tentatives de modernisation de la Catalogne, où se sont succédé des fonctionnaires zélés et talentueux dont le travail s'est avéré vain. Pourtant, ces hommes que ce soit de Gerando, Alban de Villeneuve ou le Catalan Puig ne manquaient ni d'idées ni de générosité. Mais ici comme ailleurs, la guerre et ses aléas ont réduit à néant ces beaux projets.

Parallèlement aux efforts des *afrancesados* pour faire accepter le régime nouveau, sous prétexte d'une régénération estimée indispensable, le clergé hésitait à choisir son camp. Maximiliano Barrio Gozalo distingue ainsi plusieurs tendances parmi les évêques. Certains se rallient à la France et motivent leur attitude par la régénération attendue ou par un providentialisme opportun, tandis que d'autres rejettent tout ce qui provient de l'empereur des Français. Ceux-ci peuvent alors invoquer leur patriotisme. Ce qui ressort en effet de l'ensemble des contributions, c'est non l'existence précoce (ou anachronique) d'un nationalisme espagnol, mais la montée d'un patriotisme exacerbé par l'occupation qui ne laissait pas les prêtres indifférents.

Outre ces contributions sur les réformes politiques et leur échec, il en est plusieurs qui examinent la presse de l'époque. Celle de la Grande-Bretagne, par exemple, où alternent optimisme et déception. Au début des insurrections, l'opinion anglaise était enthousiaste et annonçait la défaite de Napoléon. Mais plus le temps passe, et plus elle est déçue tout à la fois par les échecs britanniques dans la péninsule et par le peuple espagnol. La presse espagnole elle-même était extrêmement variée et décentralisée. Celle de Cadix est ainsi intéressante pour ce qu'elle révèle des conceptions des libéraux, qui souhaitent une monarchie constitutionnelle, mais rejette celle qu'impose Napoléon. Dans l'ensemble, tous veulent des réformes et une modernisation, mais ni révolution, ni retour à l'absolutisme bourbonien. C'est peut-être cette prise de conscience l'apport essentiel du Premier Empire en Espagne.

D'autre part, les journaux publiés au cours de ces années mouvementées élaborent des mythes positifs sur un peuple héroïque qui lutte pour son indépendance, et négatifs sur Napoléon et ses armées. Or ce qui frappe, c'est que les Espagnols catholiques manient le même registre que les protestants et les anglicans, et dotent leurs adversaires de charmants épithètes tout droit sortis de la Bible. Antéchrist, Satan, Bête, mais aussi ennemi du genre humain – là le registre est plutôt juridique. Ce qui permet de conclure que le discours d'hostilité est partout identique à soi-même. C'est un point non explicitement traité dans l'ouvrage, qui, on l'a dit, se concentre avant tout sur la régénération et la révolution. Cette dernière effraie tant que les Anglais craignent que l'insurrection espagnole n'aboutisse à une révolution à la française et que les Espagnols réformateurs s'empressent de noter qu'ils souhaitent la liberté mais pas la république; qu'ils veulent des réformes, mais pas de révolution. Or, et c'est ce que note Beatriz Sanchez Hita, les libéraux soucieux d'imposer leur constitution et de la protéger contre les vellétés absolutistes de Ferdinand VII prônaient dans ce but des mesures extrêmes qui les rapprochaient bel et bien des révolutionnaires. En mai 1814, leurs craintes deviendront réalité. Ce n'était plus Napoléon qui menaçait leur liberté retrouvée, mais le roi légitime, Ferdinand.

Pour conclure, l'ouvrage apporte de nombreuses nuances sur cette période de l'histoire européenne et notamment sur le Premier Empire. Non seulement sur la politique de Joseph Bonaparte mais encore sur les réformes initiées par les fonctionnaires français ou sur celles des libéraux espagnols. Il propose une vue d'ensemble d'une presse très créatrice et très vivante, et même s'il est difficile de mesurer son impact réel sur l'opinion publique. Du point de vue de la forme, si quelques coquilles y apparaissent (ainsi p. 146 où on lit « les Hollandais », alors qu'il s'agit de monsieur et madame Holland, ou p. 30, Pardo au lieu de Prado, ou bien encore, p. 120, où l'on apprend avec stupéfaction que, sous l'Empire, la dîme se perpétue en Hollande, pays protestant qui a introduit la séparation entre l'Église et l'État dès 1796), le recueil a le grand avantage de donner un index et il est doté de quelques illustrations.

Annie JOURDAN



Francis POMPONI, **Vendetta, justice et politique en Corse. « L'affaire Viterbi » (1789-1821)**, Alatta, Colonna Édition, 220 p., ISBN 978-2-915922-32-5, 17 €.

Commençons, une fois n'est pas coutume, par l'annexe du livre. De la page 203 à la page 213, l'auteur présente le journal de Luc-Antoine Viterbi tenu du 25 novembre au 18 décembre 1821 alors qu'il se laissait mourir de faim, ce qui survint le 20 décembre, pour éviter l'échafaud auquel il était condamné par une décision de justice. Avec des propos d'un stoïcisme accompli, Viterbi bouclait une carrière politique étonnante.

Tout part des structures sociales et économiques de la Casinca, région du nord-est de la Corse, où de grandes familles (les *principali*) entourées de clientèles se distribuent le pouvoir, les Ceccaldi et les Frediani, deux familles rivales mais qui vont se ranger du côté du roi après 1789-1790. Les Viterbi relèvent d'un niveau inférieur, représenté par le protagoniste Luc-Antoine, devenu avocat, « homme de talent » par excellence. En 1789, Luc-Antoine tue, lors d'une réunion de l'assemblée du canton, le chef de famille Frediani, hostile par ailleurs aux Français, inscrivant ce geste relevant de la vendetta, dans une lecture politique : l'assassin devenant « révolutionnaire ». Avec la radicalisation politique, les fractures se déplacent, la vie politique se focalisant autour des Saliceti-Bonaparte, les « révolutionnaires » d'un côté et Paoli de l'autre, recevant l'appui de tous ceux qui refusent cette évolution. Les relations verticales jouant plus que les rapports horizontaux, les populations liées aux *prepotenti*, les camps se définissent par adhésion et par calcul. Les ralliements à Paoli en 1793 des Frediani comme des Ceccaldi sont mesurés, puisque les uns et les autres gardent des contacts avec des membres de leurs familles en exil en Italie. En 1815, certains d'entre eux seront bonapartistes, estimant normal que les grandes familles soient représentées dans tous les camps politiques. Il est difficile de ne pas penser aux stratégies du Guépard, telles que Lampedusa les décrit dans son roman éponyme.

La rupture est d'autant plus marquée pour Luc-Antoine Viterbi. Suivant les « patriotes » Saliceti, Bonaparte et Aréna pour des raisons idéologiques, la famille Viterbi s'exile sur le continent. La reconquête de la Corse en 1796 est l'occasion de la revanche, mais l'Empire renverse une partie des alliances, les Viterbi sont assimilés aux néo-jacobins, tandis que leurs ennemis, émigrés, commencent à rentrer. Des brouilles successives avec d'autres familles influentes isolent les Viterbi, qui accusent faussement leurs rivaux de complots. Dans ces jeux internes à la société locale, qui instrumentalisent la justice et la politique nationale, les Viterbi n'arrivent pas à s'imposer. En 1814, ils prennent position contre la monarchie, mais au moment du passage de Napoléon vers les côtes

varoises, ils tuent aussi des membres de la famille Ceccaldi, passés comme eux pourtant dans le camp bonapartiste.

Pendant l'intermède des Cent-Jours une commission déclare les Viterbi « traîtres » et décrète la destruction de leurs maisons ainsi que l'érection d'une colonne d'infamie. Paradoxalement, les Viterbi peuvent se présenter après 1815 comme des victimes de « l'usurpateur » pour renverser en leur faveur les jeux politiques. Dans une suite de procès, les familles de la Casinca règlent des comptes en faisant jouer leurs relations au plus haut niveau de la hiérarchie judiciaire et politique nationale, sans que les représentants de l'État n'en contrôlent les aléas. Ces derniers sont surtout préoccupés de maintenir l'ordre, or les grandes familles sont les intermédiaires essentiels. Dans ce jeu, les Viterbi, au passé compliqué et marqué par le jacobinisme, sont perdants : Luc-Antoine est condamné à mort en 1821, tandis que d'autres membres de la famille s'exilent pour échapper aux poursuites.

Dans toutes ces péripéties, étalées sur plusieurs années, *parenti* et *aderanti* ont témoigné dans le droit fil de leurs liens devant les différentes cours, transposant la vendetta dans la justice – les juges n'échappant pas non plus au phénomène ! Les conflits entre politique et traditions sont renforcés par la condamnation à mort de Luc-Antoine, type de mort considérée comme infamante. Cette dimension explique le suicide, par le refus de nourriture et l'absorption d'arsenic, puis par les précautions prises pour que l'inhumation ne puisse pas être une revanche pour la famille du décédé ! Cette complexité lègue des souvenirs que les écrivains passant ultérieurement par là auront du mal à démêler, puisque Luc-Antoine peut aussi bien être décrit comme un martyr républicain, qu'un bandit d'honneur ou qu'un stoïcien.

L'auteur prend bien soin de ne pas s'ériger en juge, de ne pas proposer « une vérité », et sa démonstration établissant minutieusement les mécanismes est un plaidoyer convaincant pour une Histoire dépassionnée et non dogmatique. C'est l'occasion d'une réflexion sur la nature de l'engagement politique populaire dans les sociétés méditerranéennes, mêlant esprit de parti, adhésions claniques et familiales à l'esprit public. L'objectif du livre est de combiner, au travers d'une étude micro-historique, les dimensions idéologiques aux interprétations localistes, pour montrer comment les unes et les autres s'interpénètrent. Dans une note (55, p. 29), l'auteur mentionne l'importance des itinéraires personnels qui échappent aux « déterminismes » : des individus mettent ainsi en avant leur appartenance au corps des officiers de l'armée française, les entraînant à des fidélités discordantes avec celles qui auraient pu être attendues. Ce souci méthodologique, continuellement présent dans le livre, s'ajoute à la patience de la démonstration pour faire de ce livre un exemple particulièrement réussi d'une micro-storia éclairant la grande Histoire.

Jean-Clément MARTIN